

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 17/01/2025 - 1640 - 1992 B 01057 - 347 384 570 - BOULANGER

2025 500/1640 JA

Docusign Envelope ID: C9F6A1E4-3295-4EBA-A9A9-F1387C4E32D3

Certifié Conforme à l'original par le DIRECTEUR GENERAL

Catelys

Signed by:

Emilie SALER

129A3CC5B1FC4CA

SA BOULANGER

Avenue de la Motte
59810 LESQUIN

ETATS FISCAUX
Arrêtés au 31/12/2022

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN	
Détail de l'Actif	1
Détail du Passif	4
Détail du Compte de Résultat	7
Soldes Intermédiaires de Gestion Mixte	16
TABLEAUX FISCAUX - 2050 2059	
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	17
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	18
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	19
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	20
2053 - Détail des produits et charges exceptionnels	21
2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs	22
BIC-RN 2054 - Immobilisations	23
BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation	24
BIC-RN 2055 - Amortissements	25
BIC-RN 2056 - Provisions	26
2056 - Détail des provisions pour impôts	27
2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges	28
2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation	29
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	30
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	31
2058A - Réintégrations diverses	32
2058A - Déductions diverses	33
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	34
2058B - Détail des provisions pour risques et charges	35
2058B - Détail des provisions pour dépréciation	36
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	37
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	38
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	39
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	40
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	41
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	42
BIC-RN 2059F - Composition du capital social /I	43
BIC-RN 2059G - Filiales et participations /I	44
BIC-RN 2059G - Filiales et participations /2	45
BIC-RN 2059H - Direction des grandes entreprises (DGE) /I	46
BIC-RN 2059I - Direction des grandes entreprises (DGE) /I	47
TABLEAUX FISCAUX - 2065	
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	48
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	49
BIC - Déclaration 2065 Ter-BisSuite - Impôt sur les Sociétés	50
Charges constatées d'avance	51
Produits constatés d'avance	52
Produits à recevoir	53
Charges à payer	54
TABLEAUX FISCAUX GROUPE	
2058A Bis - Détermination du résultat fiscal	55
2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires ...	56
2058ER - Rectifications apportées au résultat ...	57
2058ES - Rectifications apportées ... sortie ...	58
2058FC - Plafonnement des résultats ...	59
2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires	60

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CREDITS IMPOT

2069 RCI-Réductions et crédits d'impôt	61
2069 RCI - Mécénat - Liste des bénéficiaires finaux	62
2069-M-SD Réduction d'impôt mécénat / Page 1	63
2069-M-SD Réduction d'impôt mécénat / Page 2	64
2069-M-SD Réduction d'impôt mécénat / Page 3	65
2069 A - Crédit d'impôt recherche / Page 1	66
2069 A - Crédit d'impôt recherche / Page 2	67
2069 A - Crédit d'impôt recherche / Page 3	68
2069 A - Crédit d'impôt recherche / Page 4	69
2069 A - Crédit d'impôt recherche / Page 5	70
2069 A - Détail liste des sociétés	71
2069 A - Détail liste des associés	72
2069 A - Crédit d'impôt recherche / Page 6	73
2069 A1 - Crédit d'impôt recherche-Etat annexe / Page 1	74
2069 A1 - Crédit d'impôt recherche-Etat annexe / Page 2	75
2069 A1 - Crédit d'impôt recherche-Etat annexe / Page 3	76
2069 A2 - Crédit d'impôt recherche-Etat annexe / Page 1	77
2069 A2 - Crédit d'impôt recherche-Etat annexe / Page 2	78

SA BOULANGER

CATELYS

BILAN

- SA BOULANGER

CATELYS

Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	217 072 178,39	17,90	187 228 878,11	15,65	29 843 300,28	15,94
Fonds Commercial	9 730 100,87	0,80	9 730 100,87	0,81		
20600100 DROIT AU BAIL	8 035 379,90	0,66	8 035 379,90	0,67		
20700100 FONDS COMMERCIAL	1 694 720,97	0,14	1 694 720,97	0,14		
20700999 MALIS DE FUSION	10 289 981,82	0,85	10 289 981,82	0,86		
29070999 PROV.POUR DEPRECIATIO	(10 289 981,82)	-0,85	(10 289 981,82)	-0,86		
Autres immobilisations incorporelles	48 402 960,52	3,99	34 567 851,38	2,89	13 835 109,14	40,02
20800100 AUTRES IMMO. INCORPORELLES	112 246 764,74	9,26	87 272 726,17	7,29	24 974 038,57	28,62
23200000 IMMOB. INCORP. EN COURS	18 594 875,79	1,53	9 979 738,45	0,83	8 615 137,34	86,33
28080000 AMORT.AUTRES IMMOB.INCORP	(79 047 075,64)	-6,52	(60 009 971,29)	-5,02	(19 037 104,35)	-31,72
29050000 PROV DEPREC IMMO INC	(3 343 888,37)	-0,28	(2 626 925,95)	-0,22	(716 962,42)	-27,29
29080000 PROV. DEPREC. IMMOB. INCORP.	(47 716,00)		(47 716,00)			
Terrains	15 533 083,75	1,28	15 533 083,75	1,30		
21100100 TERRAINS	15 533 083,75	1,28	15 533 083,75	1,30		
Constructions	23 336 200,98	1,92	20 804 696,16	1,74	2 531 504,82	12,17
21300100 CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	39 292 351,65	3,24	39 130 640,70	3,27	161 710,95	0,41
21350100 AGTS AMGTS CONST.SOL PROPRE	7 955 111,74	0,66	6 895 640,77	0,58	1 059 470,97	15,36
21400100 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	53 155 645,72	4,38	49 811 049,96	4,16	3 344 595,76	6,71
29142000 DAP IMCORPCONSTR LGA	(267 971,46)	-0,02	(291 645,87)	-0,02	23 674,41	8,12
28130000 AMORT.CONSTRUCTIONS	(30 129 721,04)	-2,48	(29 279 319,03)	-2,45	(850 402,01)	-2,90
28135000 AMORT.INST.CONSTRUCTIONS	(6 052 385,95)	-0,50	(6 017 379,25)	-0,50	(35 006,70)	-0,58
28140000 AMORT.CONSTR SOL D'AUTRUI	(40 616 829,68)	-3,35	(39 444 291,12)	-3,30	(1 172 538,56)	-2,97
Installations techniques, matériel et outillage	980 892,09	0,08	1 022 256,47	0,09	(41 364,38)	-4,05
21540100 MATERIELS ET OUTILLAGES INDUST	11 347 645,87	0,94	10 890 289,86	0,91	457 356,01	4,20
28154000 AMORT.MATERIEL & OUTILL.	(10 366 753,78)	-0,85	(9 868 033,39)	-0,82	(498 720,39)	-5,05
Autres immobilisations corporelles	88 591 015,99	7,31	81 100 379,45	6,78	7 490 636,54	9,24
21810100 INST GENE AGTS AMGTS DIVERS	292 279 346,08	24,10	273 467 313,15	22,86	18 812 032,93	6,88
21811100 TRAV DE SECOND OEUVRE	39 273 020,45	3,24	35 284 104,91	2,95	3 988 915,54	11,31
21830100 MATERIEL DE BUREAU	1 776 232,36	0,15	1 771 623,36	0,15	4 609,00	0,26
21831100 MATERIEL INFORMATIQUE	16 557 371,29	1,37	15 530 005,92	1,30	1 027 365,37	6,62
21840100 MOBILIER	6 639 418,28	0,55	5 251 649,62	0,44	1 387 768,66	26,43
29215400 DAP IMCORPEQUIPT LGA	(4 937,81)		(7 776,54)		2 838,73	36,50
29181000 PROV DAP INSTALL GEN.	(2 111 095,20)	-0,17	(2 736 184,40)	-0,23	625 089,20	22,85
29183500 PROV DAP MAT INFO	(2 363,91)		(3 022,07)		658,16	21,78
29184000 PROV DAP MOBILIER	(20 376,31)		(26 488,63)		6 112,32	23,08
28181000 AMORT.INST.GLES AGTS AMEN	(217 422 451,98)	-17,93	(202 722 741,20)	-16,94	(14 699 710,78)	-7,25
28181100 AMORT.TX DE SECOND OEUVRE	(27 059 003,22)	-2,23	(25 197 908,47)	-2,11	(1 861 094,75)	-7,39
28183000 AMORT.MATERIEL DE BUREAU	(1 730 953,76)	-0,14	(1 732 591,45)	-0,14	1 637,69	0,09
28183100 AMORT.MATERIEL INFORMAT.	(14 981 758,18)	-1,24	(13 554 417,76)	-1,13	(1 427 340,42)	-10,53
28184000 AMORT.MOBILIER	(4 601 432,10)	-0,38	(4 223 186,99)	-0,35	(378 245,11)	-8,96
Immobilisations corporelles en cours	8 272 076,26	0,68	2 127 967,88	0,18	6 144 108,38	288,73
23100000 IMMO. CORP. EN COURS	8 272 076,26	0,68	2 127 967,88	0,18	6 144 108,38	288,73
Autres participations	15 587 619,25	1,29	15 587 619,25	1,30		
26111500 PART. SCI CICAS	1 302 407,29	0,11	1 302 407,29	0,11		
26111600 PART. SCI OLIVEA	665 104,23	0,05	665 104,23	0,06		
26112000 PART. BOULANGER ESPANA S.	1 000 000,00	0,08	1 000 000,00	0,08		
26112500 PART. ARATUBA	1 600 474,41	0,13	1 600 474,41	0,13		
26116000 PART. BOULANGER FRANCE	70 430,00	0,01	70 430,00	0,01		
26119000 PART. SCI MERIGNAC	159,98		159,98			
26119500 PARTICIP.SCI ATOUT PARC	504 393,94	0,04	504 393,94	0,04		

SA BOULANGER

CATELYS

Détail de l'Actif

		01/01/2022	12,00	01/01/2021	12,00		
		31/12/2022	mois	31/12/2021	mois	Variations	%
26119800	PARTICIP.SCI TECHNOCITE	990,00		990,00			
26123000	PART. SYNEDIS	795 080,00	0,07	795 080,00	0,07		
26124000	PART. SAS ECO FOLIO	5 360,00		5 360,00			
26126500	PARTICIP. EX&CO	13 211 085,33	1,09	13 211 085,33	1,10		
26126600	TITRES EXINVEST	20,00		20,00			
26127000	PART.SCI CIE BOULANGER ANGERS	100,00		100,00			
29610000	PROV.DEPR.TITRES PARTICIP	(3 567 985,93)	-0,29	(3 567 985,93)	-0,30		
Prêts		1 185 126,12	0,10	1 297 553,78	0,11	(112 427,66)	-8,66
27410000	PRET EFFORT CONSTRUCT	1 185 126,12	0,10	1 297 553,78	0,11	(112 427,66)	-8,66
Autres immobilisations financières		5 453 102,56	0,45	5 457 369,12	0,46	(4 266,56)	-0,08
27510000	DEPOTS	5 453 102,56	0,45	5 457 369,12	0,46	(4 266,56)	-0,08
TOTAL III - Actif Circulant NET		995 637 902,49	82,10	1 009 245 215,87	84,35	(13 607 313,38)	-1,35
Marchandises		410 301 785,00	33,83	470 515 707,00	39,33	(60 213 922,00)	-12,80
37100000	MARCHANDISES	416 308 807,00	34,33	475 513 187,00	39,74	(59 204 380,00)	-12,45
39700000	PROVISION DEPREC. STOCK	(6 007 022,00)	-0,50	(4 997 480,00)	-0,42	(1 009 542,00)	-20,20
Avances & acomptes versés sur commandes		7 153 340,39	0,59	18 345 094,00	1,53	(11 191 753,61)	-61,01
40980100	FOURNISSEURS DEBITEURS	7 152 691,25	0,59	18 343 564,00	1,53	(11 190 872,75)	-61,01
40910000	AVCES/ACPTES COMMANDES	649,14		1 530,00		(880,86)	-57,57
Créances clients et comptes rattachés		50 430 961,25	4,16	44 907 920,13	3,75	5 523 041,12	12,30
41100000	CLIENTS	28 071 588,18	2,31	9 888 630,37	0,83	18 182 957,81	183,88
41150000	CLIENTS BONS D'ACHATS	9 947 354,53	0,82	11 097 993,57	0,93	(1 150 639,04)	-10,37
41162010	CLIENTS EXTERNES			6 674,00		(6 674,00)	-100,0
41162016	CLIENTS EX&CO	2 729 074,77	0,23	13 525 325,19	1,13	(10 796 250,42)	-79,82
41162017	CLIENTS EX&CO EXPERT ET CONNEXION			3 096 318,18	0,26	(3 096 318,18)	-100,0
41199999	COLLECTIFS CLTS GROUPE	6 171 649,37	0,51	4 977 888,73	0,42	1 193 760,64	23,98
41610000	CLIENTS DOUTEUX	498 995,59	0,04	435 440,77	0,04	63 554,82	14,60
41810000	CLIENTS FACTURES A ETABL.	2 504 888,36	0,21	1 789 562,78	0,15	715 325,58	39,97
41811000	FACT A ETABLIR FOURNISSEURS	842 965,22	0,07	382 183,22	0,03	460 782,00	120,57
49100000	PROV DEPREC.CLIENTS	(323 139,08)	-0,03	(255 470,01)	-0,02	(67 669,07)	-26,49
49100200	PROV DEP BALANCE CTS	(12 415,69)		(36 626,67)		24 210,98	66,10
Autres créances		482 940 209,36	39,82	433 332 663,20	36,22	49 607 546,16	11,45
40112010	COLLECTIF FRs PAYEURS F.PUB	21 357 509,90	1,76	38 622 722,07	3,23	(17 265 212,17)	-44,70
40980000	RISTOURNES A RECEVOIR	171 460 711,71	14,14	185 460 112,71	15,50	(13 999 401,00)	-7,55
40981010	PROV ESCOMPTEs DIFFER	1 059 940,16	0,09	1 254 748,27	0,10	(194 808,11)	-15,53
40986000	AVOIRS F-G A RECEVOIR	(31 147,73)		19 317,44		(50 465,17)	-261,2
42101000	TROP PERCU/SALAIRES	150 474,66	0,01	265 492,17	0,02	(115 017,51)	-43,32
42500000	PERSONNEL AVANCES & ACPTÉ	210 991,12	0,02	220 525,31	0,02	(9 534,19)	-4,32
42560000	VERSEMENT VOLONTAIRE PEE	412 447,69	0,03	177 673,99	0,01	234 773,70	132,14
42870000	PERS. PRODUITS A RECEVOIR	14 645,00		12 574,10		2 070,90	16,47
43870000	S.S AUTRES ORGAN. A RECEVOIR	267 470,00	0,02	951 739,00	0,08	(684 269,00)	-71,90
44566500	TVA DED S/ENCAISSEMENTS	5 557 937,00	0,46	4 712 389,00	0,39	845 548,00	17,94
44580000	TVA A REGULARISER			17 357,40		(17 357,40)	-100,0
44586000	TVA/FACTURES NON PARVEN.	22 986 041,20	1,90	28 863 896,80	2,41	(5 877 855,60)	-20,36
44870000	ETAT ET COLLECTIVITES A RECEVO	1 364 806,42	0,11	492 881,18	0,04	871 925,24	176,90
44871000	ETAT ET COLLECTIVITES A RECEVOIR - AC	18 022,83		47 153,67		(29 130,84)	-61,78
45510000	C/C SAS KANGOOZ - YOU2YOU	25 000,00		25 000,00			
45110000	C/C BOUL/HTM GROUP	152 074 954,06	12,54	82 531 655,01	6,90	69 543 299,05	84,26
45199999	COLLECTIFS CC GROUPE			6 120 580,60	0,51	(6 120 580,60)	-100,0
45587000	ASSOCIES PRODUITS A RECEVOIR	1 364 129,00	0,11			1 364 129,00	
46211000	TRANSAX	189 966,33	0,02	178 522,10	0,01	11 444,23	6,41
46700000	ENCAISS PDM PLACES DE MARCHE	4 069 938,66	0,34	2 491 513,92	0,21	1 578 424,74	63,35
46700023	MANGOPAY CANTONNEMENT	400 562,05	0,03	243 706,15	0,02	156 855,90	64,36
46700100	CARTE CADEAUX BHV			164 211,24	0,01	(164 211,24)	-100,0
46705200	ENCAISSEMENT / CPTÉ WONDERBOX	99,80		99,80			

Détail de l'Actif

		01/01/2022	12,00	01/01/2021	12,00		
		31/12/2022	mois	31/12/2021	mois	Variations	%
46705350	PROV REMUNERATION SMARTBOX	45 842,95		57 781,06		(11 938,11)	-20,66
46705610	ENCAISSEMENT / CPTÉ DAKOTA	1 890 449,50	0,16	1 184 245,30	0,10	706 204,20	59,63
46705670	PROV REMUNERATION MICROSOFT	3 984,15				3 984,15	
46705710	PROV REMUNERATION EPAY	19 631,88		21 431,38		(1 799,50)	-8,40
46706000	PROV PDTS/ASSURANCES	2 545 048,04	0,21	482 602,83	0,04	2 062 445,21	427,36
46706004	PROV.PRODUITS S/ASSURANCES ONEY			11 812,47		(11 812,47)	-100,0
46709000	PROV.PRODUITS ASS PRECOMPTE SP	65 076,35	0,01	45 157,95		19 918,40	44,11
46730930	COFINOGA GCO	63 352,04	0,01	60 258,74	0,01	3 093,30	5,13
46730994	ADYEN CB TECHNIQUE	1 000,00		1 000,00			
46731000	CARTES ACCORD	3 525 754,60	0,29	3 169 789,24	0,26	355 965,36	11,23
46731930	COFINOGA VIRT EN ATTENTE	19 128,35		9 470,21		9 658,14	101,98
46732000	ILLICADO (GIL)	874 569,41	0,07	958 542,27	0,08	(83 972,86)	-8,76
46733500	AUCHAN ACTIVATION CARTES KDO B	95,00		95,00			
46733999	VT EN ATTENTE TAX FREE	100 263,49	0,01	35 453,72		64 809,77	182,80
46734000	R. CAISSES CUP CARTES	1 188,97				1 188,97	
46734002	ECT CPTÉ FRANCHISE			130,00		(130,00)	-100,0
46735000	PAYPAL BOULANGER.FR	966 290,39	0,08	330 746,63	0,03	635 543,76	192,15
46762003	ENGIE COMMISSIONS			48 178,00		(48 178,00)	-100,0
47210000	REC.& DEP.DIVERSES			240,00		(240,00)	-100,0
46790000	CAF/PRETS SOCIAUX	66 481,45	0,01	76 650,36	0,01	(10 168,91)	-13,27
46793000	AUTRES DEBITEURS DIVERS	16 363 383,68	1,35	8 803 646,09	0,74	7 559 737,59	85,87
46793001	AUTRES DEB&CRED (FRS)	3 444 466,79	0,28	3 029 676,64	0,25	414 790,15	13,69
46793002	AUTRES DEB&CRED (CLTS)	2 934,61		10 771,40		(7 836,79)	-72,76
46793010	BUDGET MICROSOFT S&C	1 005,00		551,98		453,02	82,07
46793050	OPERATIONS SPECIALES	67 900 987,55	5,60	49 330 501,84	4,12	18 570 485,71	37,65
46793101	OPERATION/MARQUE DEBIT	298 872,52	0,02	198 389,32	0,02	100 483,20	50,65
46793103	ECART PRIX EN ATTENTE DE TRAITEMENT	1 842 094,90	0,15	8 331 048,04	0,70	(6 488 953,14)	-77,89
46793104	OP REP TV11/05 22/06	17 910,00		20 520,00		(2 610,00)	-12,72
46793105	46793105 ABNT BOUYGUES	8 606,95				8 606,95	
46793110	OPERATION CANAL +	390 997,25	0,03	56 580,23		334 417,02	591,05
46793200	GIE C/C PARIDIS	7 950,46		4 458,79		3 491,67	78,31
46793210	GIE C/C ATLANTIS	5 597,41		3 393,88		2 203,53	64,93
46793600	DEBITEURS CREDITEURS DIVERS	1 610,00				1 610,00	
46794500	ECO SYSTEME DEEE	1 567,00				1 567,00	
46799999	COLLECTIFS ENCAISS POUR CPT	96 476,78	0,01			96 476,78	
46871000	SINISTRES ASSURANCES	59 136,36		3 106 011,93	0,26	(3 046 875,57)	-98,10
47800100	MALI FUSION S/ACTIF CIRCULANT	2 064 312,13	0,17	2 428 603,13	0,20	(364 291,00)	-15,00
49610000	PROV. DEBITEURS DIVERS	(831 353,86)	-0,07	(149 266,86)	-0,01	(682 087,00)	-456,9
49620000	PROV.FOURNISSEURS DEBIT.	(1 879 002,60)	-0,15	(1 209 680,30)	-0,10	(669 322,30)	-55,33
Disponibilités		29 326 128,54	2,42	26 329 577,27	2,20	2 996 551,27	11,38
51120000	REGLEMENTS A EMETTRE	36 261,29		351 573,10	0,03	(315 311,81)	-89,69
51121000	SG USD			84 169,05	0,01	(84 169,05)	-100,0
51130030	BANQUE NATIXIS	2 037,33		2 229,33		(192,00)	-8,61
51130055	CA VALENCIENNES	480 010,45	0,04	599 626,12	0,05	(119 615,67)	-19,95
51130070	ARKEA	654 387,56	0,05	858 084,70	0,07	(203 697,14)	-23,74
51130095	BANQUE POSTALE SIEGE AUTRE	323 451,03	0,03			323 451,03	
51136010	LCL PARIS OPERA	2 066 741,61	0,17	1 924 138,95	0,16	142 602,66	7,41
51200000	CARTES BLEUES	21 351 441,71	1,76	14 010 026,46	1,17	7 341 415,25	52,40
51200001	R. CAISSES CB AMEX	272 889,82	0,02	157 798,63	0,01	115 091,19	72,94
51230000	B.N.P.	2 582 285,79	0,21	2 308 590,17	0,19	273 695,62	11,86
51230010	S.G. SIEGE			4 607 000,44	0,39	(4 607 000,44)	-100,0
51230100	CREDIT MUTUEL	591 952,93	0,05	452 155,35	0,04	139 797,58	30,92
53000000	CAISSE	964 669,02	0,08	974 184,97	0,08	(9 515,95)	-0,98
Charges constatées d'avance		15 485 477,95	1,28	15 814 254,27	1,32	(328 776,32)	-2,08
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AV.	15 485 477,95	1,28	15 814 254,27	1,32	(328 776,32)	-2,08
TOTAL DU BILAN ACTIF		1 212 710 080,88	100,00	1 196 474 093,98	100,00	16 235 986,90	1,36

SA BOULANGER

CATELYS

Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	307 290 674,20	25,34	329 997 268,98	27,58	(22 706 594,78)	-6,88
Capital Social ou individuel	40 611 564,00	3,35	40 611 564,00	3,39		
10100000 CAPITAL	40 611 564,00	3,35	40 611 564,00	3,39		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 700 765,74	1,05	12 700 765,74	1,06		
10410000 PRIMES D'EMISSION	3 843 497,20	0,32	3 843 497,20	0,32		
10420000 PRIMES DE FUSION	8 857 268,54	0,73	8 857 268,54	0,74		
Réserve légale	4 061 157,13	0,33	4 061 157,13	0,34		
10610000 RESERVE LEGALE	4 061 157,13	0,33	4 061 157,13	0,34		
Report à nouveau	146 992 470,91	12,12	146 503 376,91	12,24	489 094,00	0,33
11900000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	146 992 470,91	12,12	146 503 376,91	12,24	489 094,00	0,33
Résultat de l'exercice	75 896 294,24	6,26	100 489 093,59	8,40	(24 592 799,35)	-24,47
Provisions réglementées	27 028 422,18	2,23	25 631 311,61	2,14	1 397 110,57	5,45
14500000 AMORTISS. DEROGATOIRES	27 028 422,18	2,23	25 631 311,61	2,14	1 397 110,57	5,45
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	64 738 212,74	5,34	74 182 761,91	6,20	(9 444 549,17)	-12,73
Provisions pour risques	58 533 196,83	4,83	71 125 437,91	5,94	(12 592 241,08)	-17,70
15110000 PROVISIONS POUR LITIGES	6 376 707,78	0,53	5 951 557,47	0,50	425 150,31	7,14
15111000 PROV. POUR RISQUES NON DED	542 445,32	0,04	602 025,32	0,05	(59 580,00)	-9,90
15112000 PROV. POUR RISQUES DEDUCT.	6 086 329,00	0,50	16 184 681,00	1,35	(10 098 352,00)	-62,39
15120000 PROVISIONS GAR. 2E ANNEE	28 233 371,01	2,33	22 532 647,90	1,88	5 700 723,11	25,30
15120050 PROV. GARANTIE 2E ANNEE NON DED			7 111 335,00	0,59	(7 111 335,00)	-100,0
15121000 PROVISIONS GAR. 1E ANNEE	14 737 799,60	1,22	11 589 215,60	0,97	3 148 584,00	27,17
15121050 PROV. GARANTIE 1ERE ANNEE ND			5 068 867,00	0,42	(5 068 867,00)	-100,0
15124000 PROVISIONS GAR. 3E ANNEE	1 633 160,13	0,13	1 159 213,50	0,10	473 946,63	40,89
15124050 PROV. GAR. 3EME ANNEE NON DED			142 198,12	0,01	(142 198,12)	-100,0
15124100 PROVISIONS GARANTIE 4EME ANNEE	198 159,00	0,02	207 529,00	0,02	(9 370,00)	-4,52
15124200 PROVISIONS GARANTIE 5EME ANNEE	262 212,00	0,02	272 304,00	0,02	(10 092,00)	-3,71
15124300 PROV. 2+5 AN GTIE ELECTRO CUISINE	463 012,99	0,04	303 864,00	0,03	159 148,99	52,38
Provisions pour charges	6 205 015,91	0,51	3 057 324,00	0,26	3 147 691,91	102,96
15550000 PROV. IS INTEGRATION FISC.	39 744,00		39 744,00			
15815500 PROV. REM. CARTE PARTENAIRE	6 165 271,91	0,51	3 017 580,00	0,25	3 147 691,91	104,31
TOTAL IV - Total des dettes	840 681 193,94	69,32	792 294 063,09	66,22	48 387 130,85	6,11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 848 376,53	2,30	7 933 362,30	0,66	19 915 014,23	251,03
16420000 EMPRUNT BANCAIRE	7 135 495,44	0,59	7 933 362,30	0,66	(797 866,86)	-10,06
51121000 SG USD	366 700,99	0,03			366 700,99	
51230010 S.G. SIEGE	20 346 180,10	1,68			20 346 180,10	
Emprunts et dettes financières divers	27 540 511,24	2,27	202 349,53	0,02	27 338 161,71	N/5
16510000 DEPOTS RECUS	63 610,97	0,01	61 142,33	0,01	2 468,64	4,04
45570000 C/C SCI CIE DES BOULANGER ANGE	141 207,20	0,01	141 207,20	0,01		
45199999 COLLECTIFS CC GROUPE	25 971 564,07	2,14			25 971 564,07	
45586000 ASSOCIES CHARGES A PAYER	1 364 129,00	0,11			1 364 129,00	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	40 194 708,27	3,31	42 247 562,09	3,53	(2 052 853,82)	-4,86
41970000 NOTES DE CREDIT	23 237,36		24 472,32		(1 234,96)	-5,05
41910000 CLIENTS CREDITEURS	40 171 470,91	3,31	42 223 089,77	3,53	(2 051 618,86)	-4,86

- SA BOULANGER

CATELYS

Détail du Passif

		01/01/2022	12,00	01/01/2021	12,00		
		31/12/2022	mois	31/12/2021	mois	Variations	%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		464 186 628,59	38,28	451 808 085,08	37,76	12 378 543,51	2,74
40112000	COLLECTIF FOURN ACHATS	135 123 758,18	11,14	106 991 860,39	8,94	28 131 897,79	26,29
40114000	COLLECTIF FRS PDM PLACE DE MARCHÉ			409,95		(409,95)	-100,0
40130000	FOURN FRAIS GENERAUX	29 836 660,45	2,46	30 626 923,09	2,56	(790 262,64)	-2,58
40199999	COLLECTIFS FRS GROUPE	36 961 998,97	3,05	26 428 153,29	2,21	10 533 845,68	39,86
40310001	REVERSE FACTORING	121 179 200,76	9,99	106 343 413,15	8,89	14 835 787,61	13,95
40810000	FOURN. FACT.NON PARVENUES	141 085 010,23	11,63	181 417 325,21	15,16	(40 332 314,98)	-22,23
Dettes fiscales et sociales		106 894 454,80	8,81	122 625 931,25	10,25	(15 731 476,45)	-12,83
42100000	PERSONNEL REMUN.DUES	3 596 934,76	0,30	5 015 371,66	0,42	(1 418 436,90)	-28,28
42120100	PROV.MENS.PRIME DE PROGR.	7 100 000,00	0,59	5 830 000,00	0,49	1 270 000,00	21,78
42200000	COMITE D'ENTREPRISE D'ET.	307 079,68	0,03	840 202,59	0,07	(533 122,91)	-63,45
42201000	COMITE D'ENTREPRISE 0,2%	80 692,25	0,01	190 819,14	0,02	(110 126,89)	-57,71
42250000	U.R.C.E.F.	18 000,00		18 000,00			
42700000	PERSONNEL OPPOSITIONS	3 540,78		45 728,48		(42 187,70)	-92,26
42820000	PROVISION CONGES PAYES	22 619 943,00	1,87	23 186 877,83	1,94	(566 934,83)	-2,45
42840000	PROV PARTIC DES SALAIRES	14 614 319,00	1,21	22 329 760,00	1,87	(7 715 441,00)	-34,55
42860000	PROV.SALAIRES A PAYER	2 628 099,74	0,22	8 687 451,07	0,73	(6 059 351,33)	-69,75
42867000	DEPLACEMENTS A PAYER	25 898,03		38 373,19		(12 475,16)	-32,51
43100000	URSSAF	9 930 664,93	0,82	11 212 088,36	0,94	(1 281 423,43)	-11,43
43130000	COT.EMPLOI HANDICAPES	715 444,26	0,06	608 427,94	0,05	107 016,32	17,59
43723000	RETRAITE HUMANIS ARCCO AGIRC	2 361 064,03	0,19	2 649 465,39	0,22	(288 401,36)	-10,89
43740000	MUTUELLE & PREV. SIACI	3 049 721,50	0,25	3 196 745,00	0,27	(147 023,50)	-4,60
43750000	CAISSE DES CADRES CAVCIC	24 934,18		47 305,13		(22 370,95)	-47,29
43770000	CAISSE C.PAYES BATIMENT	13 833,91		11 588,62		2 245,29	19,37
43780000	ORGANIC	5 800 260,00	0,48	6 213 540,00	0,52	(413 280,00)	-6,65
43781000	TAXES SUR LES SURFACES	4 331 616,00	0,36	5 401 699,00	0,45	(1 070 083,00)	-19,81
43790000	PART EMPL.A EFFORT CONSTR	1 357 204,48	0,11	1 366 448,44	0,11	(9 243,96)	-0,68
43861000	CHARGES CONGES PAYES	8 697 843,00	0,72	9 198 165,00	0,77	(500 322,00)	-5,44
43860000	AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	2 963 778,10	0,24	4 653 755,03	0,39	(1 689 976,93)	-36,31
43862000	CHARGES/SALAIRES A PAYER	730 135,03	0,06	3 118 603,69	0,26	(2 388 468,66)	-76,59
43866000	SALAIRES TICKETS RESTAURANTS	1 870 476,80	0,15	1 194 773,96	0,10	675 702,84	56,55
43867000	SALAIRES TICKETS CESU			180,00		(180,00)	-100,0
44566000	TVA DEDUCT./BIENS & SERV.	340 911,81	0,03	323 159,29	0,03	17 752,52	5,49
44580000	TVA A REGULARISER	185 282,81	0,02			185 282,81	
44587000	TVA/FACTURES A ETABLIR	2 571 701,91	0,21	2 558 125,93	0,21	13 575,98	0,53
44720000	TAXE FORMATION CONTINUE	596 923,61	0,05	925 279,74	0,08	(328 356,13)	-35,49
44730000	TAXE D'APPRENTISSAGE	334 976,99	0,03	486 492,08	0,04	(151 515,09)	-31,14
44732000	AUTR.IMPOTS & TAXES ASSIM	7 531,00		7 128,00		403,00	5,65
44732500	RETENUE IMPOTS SALARI	793 498,50	0,07	826 233,68	0,07	(32 735,18)	-3,96
44740000	CONTRIB. ECO TERRITORIALE	586 180,36	0,05	1 474 046,85	0,12	(887 866,49)	-60,23
44860000	ETAT & COLLECT. A PAYER	7 476 236,00	0,62	3 000,00		7 473 236,00	N/S
44861000	ETAT TAXES ENSEIGNES A PAYER	1 091 555,35	0,09	898 923,16	0,08	192 632,19	21,43
44862000	ETAT TAXES DEPLIANTS A PAYER	68 173,00	0,01	68 173,00	0,01		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 644 403,21	0,30	5 131 044,00	0,43	(1 486 640,79)	-28,97
40410000	FOURN ACHATS IMMOBILISAT.	3 499 695,00	0,29	4 999 466,00	0,42	(1 499 771,00)	-30,00
40470000	FOURN IMMOB.RET.DE GARANT	144 708,21	0,01	131 578,00	0,01	13 130,21	9,98
Autres dettes		9 436 290,70	0,78	9 458 230,31	0,79	(21 939,61)	-0,23
41141000	CARTES KDO EN CIRCULATION	2 678 960,51	0,22	1 957 596,29	0,16	721 364,22	36,85
41143000	CLIENTS BONS D'ECHANGE SAV	972 883,29	0,08	1 228 427,24	0,10	(255 543,95)	-20,80
46704000	COMM ACCORD	56 366,30				56 366,30	
46705000	ENCAISS PRIMES ASSURANCES	496 591,62	0,04	1 465 427,02	0,12	(968 835,40)	-66,11
46705004	PROV.PRODUITS S/ASSURANCES ONEY	44 350,00		42 905,00		1 445,00	3,37
46705250	PROV REMUNERATION WONDERBOX	5,82		5,82			
46705300	ENCAISSEMENT / CPTÉ SMARTBOX	2 106 498,58	0,17	1 452 429,91	0,12	654 068,67	45,03
46705620	ENCAISSEMENT / CPTÉ MICROSOFT	36 058,98				36 058,98	
46705660	PROV REMUNERATION DAKOTA	17 268,00		13 138,48		4 129,52	31,43
46705700	ENCAISS. CPTÉ EPAY	254 921,78	0,02	340 276,48	0,03	(85 354,70)	-25,08
46708000	ENCAISS GAZ DE FRANCE			9 194,99		(9 194,99)	-100,0

SA BOULANGER

CATELYS

Détail du Passif

		01/01/2022	12,00	01/01/2021	12,00		
		31/12/2022	mois	31/12/2021	mois	Variations	%
46710019	REVERS OPE FOURNISSEURS LOKEO	61 752,57	0,01			61 752,57	
46711011	B DOM/BOUL.VTE FORMATION	378 979,00	0,03	448 449,00	0,04	(69 470,00)	-15,49
46711015	SO NUM/BOUL.VTE FORMA	10 654,82		171 594,18	0,01	(160 939,36)	-93,79
46730995	CARTES KDO EX&CO	69 268,66	0,01	69 348,66	0,01	(80,00)	-0,12
46734005	AVOIRS BUDGET SUR VEN	137 671,69	0,01	157 789,50	0,01	(20 117,81)	-12,75
46762003	ENGIE COMMISSIONS	1 122,80				1 122,80	
46793100	OPERATION/MARQUE	284 667,25	0,02	277 617,25	0,02	7 050,00	2,54
46793300	SORECOP	1 249 222,73	0,10	1 156 928,93	0,10	92 293,80	7,98
46793320	ECO MOBILIER	96 457,80	0,01	79 164,56	0,01	17 293,24	21,84
46793601	DEBITEURS CREDITEURS	24 000,00		24 000,00			
46794500	ECO SYSTEME DEEE			72,00		(72,00)	-100,0
46794800	FAR SYMANTEC	458 588,50	0,04	563 865,00	0,05	(105 276,50)	-18,67
Produits constatés d'avance		160 935 820,60	13,27	152 887 498,53	12,78	8 048 322,07	5,26
48700000	PROD.CONS.D'AV	2 837 082,19	0,23	918 115,56	0,08	1 918 966,63	209,01
48710010	CONTRATS 2016 MICRO 1 AN	40 363 111,10	3,33	45 285 913,03	3,78	(4 922 801,93)	-10,87
48717000	CONTRATS 2017 MICRO E	(444,09)		(444,09)			
48718010	CONTRATS 2018 MICRO E	(35 401 317,34)	-2,92	(26 596 750,54)	-2,22	(8 804 566,80)	-33,10
48719010	CONTRATS 2019 MICRO 1 AN	14 422 645,83	1,19	28 783 409,64	2,41	(14 360 763,81)	-49,89
48720010	CONTRATS 2020 AUTRES 2+3	30 268 194,41	2,50	39 290 686,56	3,28	(9 022 492,15)	-22,96
48721010	CONTRATS 2021 MICRO 1 AN	52 545 476,47	4,33	55 109 548,59	4,61	(2 564 072,12)	-4,65
48722010	CONTRATS 2022 MICRO 1 AN	45 923 250,76	3,79			45 923 250,76	
48750010	PROV RACHAT GARANTIE	576 163,93	0,05	908 608,08	0,08	(332 444,15)	-36,59
48755090	ETALEMENT CARTE ACCORD B+ 10E	8 365 144,34	0,69	8 069 579,70	0,67	295 564,64	3,66
48759900	REP /REINT EXT GAR 1.25	1 036 513,00	0,09	1 118 832,00	0,09	(82 319,00)	-7,36
TOTAL DU BILAN PASSIF		1 212 710 080,88	100,00	1 196 474 093,98	100,00	16 235 986,90	1,36

- SA BOULANGER

CATELYS

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	3 688 818 281,03	103,39	3 905 937 707,36	103,02	(217 119 426,33)	-5,56
Ventes de marchandises	3 292 424 238,07	92,28	3 561 669 113,47	93,94	(269 244 875,40)	-7,56
Ventes de marchandises FRANCE	3 292 424 250,79	92,28	3 561 669 203,47	93,94	(269 244 952,68)	-7,56
70300200 VTES AUX BROOKERS EXO	732 689,65	0,02	702 853,20	0,02	29 836,45	4,25
70303200 VTES AUX BROOKERS			15 600,00		(15 600,00)	-100,00
70700000 VENTES REBUTS	199 033,68	0,01	75 762,12		123 271,56	162,71
70701010 VENTES DE MARCHANDISES	3 626 571 896,40	101,64	3 858 421 765,99	101,77	(231 849 869,59)	-6,01
70704000 VTES FRANCHISES	150 726 733,61	4,22	124 237 112,98	3,28	26 489 620,63	21,32
70798301 REFAC. DEMARQUES RECONOMIA	1 400,00				1 400,00	
70720000 ECO PARTICIPATION	21 494 408,99	0,60	24 131 053,60	0,64	(2 636 644,61)	-10,93
70773000 VENTES ACCESSOIRES & P.D.	5 803 863,49	0,16	6 067 614,89	0,16	(263 751,40)	-4,35
70783000 VENTES MEUBLES CUISINE	12 706 917,21	0,36	13 227 598,72	0,35	(520 681,51)	-3,94
70793900 REF DEMARQUE EXEL	1 094 412,53	0,03	922 474,64	0,02	171 937,89	18,64
70794000 ANNULATION VTES EXPORT	4 547 575,06	0,13	1 514 573,93	0,04	3 033 001,13	200,25
70971000 REDUCT./VTES MARCHAND	(461 750 375,88)	-12,94	(407 983 433,69)	-10,76	(53 766 942,19)	-13,18
70972209 REVERS PROTEC STOCKS EXECO	(349 850,85)	-0,01	(315 039,74)	-0,01	(34 811,11)	-11,05
70972509 REVERS RRRO EXECO	(6 825 261,13)	-0,19	(564 930,18)	-0,01	(6 260 330,95)	N/S
70973200 REM.VENTE PERSO	(3 086 676,59)	-0,09	(3 663 860,87)	-0,10	577 184,28	15,75
70973300 REM.OP COM.	(71 450,05)		(102 274,06)		30 824,01	30,14
70973500 REPRISE CONTRATS	(951 637,87)	-0,03	(1 119 775,19)	-0,03	168 137,32	15,02
70973509 REMISES CONDIT. ACCOR	(16 539 927,92)	-0,46	(13 233 896,18)	-0,35	(3 306 031,74)	-24,98
70973600 REM.BUNDLES	(11 818 266,42)	-0,33	(13 046 044,33)	-0,34	1 227 777,91	9,41
70973700 AVOIRS S/DEVIS	(10 630,53)		(13 174,34)		2 543,81	19,31
70973900 REDUC.CARTE PARTENAIRE	(12 801 019,05)	-0,36	(12 138 099,10)	-0,32	(662 919,95)	-5,46
70973905 REDUCT./CHEQUES ADHESION	(17 249 308,15)	-0,48	(15 466 619,73)	-0,41	(1 782 688,42)	-11,53
70973956 REDUC./ NEO CLIENT	(187,30)		(11,83)		(175,47)	N/S
70974000 REDUCT./MEUBLES CUISINE	(88,09)		(47,36)		(40,73)	-86,00
Ventes de marchandises EXPORT	1 677 157,61	0,05	1 003 253,75	0,03	673 903,86	67,17
70976966 REDUC.10/150 NE	(12,72)		(90,00)		77,28	85,87
Production vendue Biens	40 125,10		11 468,50		28 656,60	249,87
Production vendue Biens FRANCE	40 125,10		11 468,50		28 656,60	249,87
70303010 VTES DE PALETTES	40 125,10		11 468,50		28 656,60	249,87
Production vendue Services + Travaux	275 539 087,21	7,72	229 658 548,67	6,06	45 880 538,54	19,98
Production vendue Services FRANCE	275 539 087,21	7,72	229 658 548,67	6,06	45 880 538,54	19,98
70600000 VENTES M.O.EXTERIEURE	24 661 709,60	0,69	27 438 796,43	0,72	(2 777 086,83)	-10,12
70600300 VTES MO HORS GTIE EXO	14 085,47		3 413,11		10 672,36	312,69
70613000 FACT.FRAIS DE LIVRAISON	677 729,57	0,02	605 257,98	0,02	72 471,59	11,97
70623700 VTES COURS CUISINE	306,30				306,30	
70641000 FSG VTES CTRATS MAINT.			45,00		(45,00)	-100,00
70650000 CONTRATS	8 222 444,68	0,23	9 831 766,67	0,26	(1 609 321,99)	-16,37
70800000 COMMISSIONS	218 335 697,64	6,12	171 313 190,96	4,52	47 022 506,68	27,45
70830000 LOCATIONS DIVERSES	5 173,68		1 270,88		3 902,80	307,09
70840000 MISE A DISPO PERSO	8 374 689,52	0,23	8 236 296,91	0,22	138 392,61	1,68
70850000 REFACTORATIONS	14 818 995,77	0,42	12 449 633,82	0,33	2 369 361,95	19,03
70860000 FACT.AVOIRS A ETABLIR	428 354,98	0,01	(220 692,09)	-0,01	649 047,07	294,10
70983000 REMISE BONS PRIVILEGE	(100,00)		(431,00)		331,00	76,80
Montant net du chiffre d'affaires	3 568 003 450,38	100,00	3 791 339 130,64	100,00	(223 335 680,26)	-5,89
Subventions d'exploitation	4 430 544,93	0,12	5 020 305,77	0,13	(589 760,84)	-11,75
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	332 400,00	0,01			332 400,00	
74110000 AIDE INSERT. JEUNES & CRE	4 098 144,93	0,11	5 020 305,77	0,13	(922 160,84)	-18,37

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Variations	%
Reprises sur provisions, transferts de charges		110 102 228,59	3,09	104 549 882,90	2,76	5 552 345,69	5,31
78150000	REPR./PROV.2E ANNEE G	18 453 298,00	0,52	19 362 133,99	0,51	(908 835,99)	-4,69
78151000	REPR./PROV.1E ANNEE G	17 174 312,00	0,48	14 927 789,55	0,39	2 246 522,45	15,05
78154000	REP.PROV.3EME ANNEE G	406 908,00	0,01	411 446,08	0,01	(4 538,08)	-1,10
78154100	REP.PROV.4EME ANNEE G	64 131,00		64 848,00		(717,00)	-1,11
78154200	REP.PROV.5EME ANNEE G	64 853,00		58 887,00		5 966,00	10,13
78154300	REP.PROV.2+5 AN GTIE ELECTRO CUISINE	7 571,01		8,00		7 563,01	N/S
78155000	REPR./PROV.RISQ.CHARG.EXPL	15 115 872,00	0,42	12 602 379,00	0,33	2 513 493,00	19,94
78155500	REPR./PROV.REM.CARTE PART	3 017 580,00	0,08	3 243 331,00	0,09	(225 751,00)	-6,96
78173000	REPR./PROV.STOCK EN-COURS	4 997 480,00	0,14	2 094 030,00	0,06	2 903 450,00	138,65
78174000	REPR./PROV.CREANCES DOUT	24 210,98		284 688,89	0,01	(260 477,91)	-91,50
78174100	REPR./PROV.DEBIT DIVERS	114 882,77		1 163 403,00	0,03	(1 048 520,23)	-90,13
78175000	REPR./PROV DEBITEURS DIVERS			38 818,18		(38 818,18)	-100,0
79106000	TRANSFERT CHARGES	3 014 837,00	0,08	2 553 493,00	0,07	461 344,00	18,07
79106070	VOLS & DETERIORATIONS	490 205,36	0,01	2 607 566,52	0,07	(2 117 361,16)	-81,20
79106071	DEGATS DES EAUX,CASSE & AUTRES	177 708,87				177 708,87	
79106400	TRANSF.CHARGES DE PERS.	1 847 654,71	0,05	1 472 396,15	0,04	375 258,56	25,49
79106410	TRANSF./CHARGES PERSONNEL	425 734,61	0,01	356 609,28	0,01	69 125,33	19,38
79110000	REINT.EXTENSION GARANTIE	44 704 989,28	1,25	42 804 532,26	1,13	1 900 457,02	4,44
79110500	REINT EXT GARANTIE 1.25			503 523,00	0,01	(503 523,00)	-100,0
Autres produits d'exploitation		6 282 057,13	0,18	5 028 388,05	0,13	1 253 669,08	24,93
75110000	REDEVANCES FRANCHISES	4 426 540,59	0,12	3 415 687,36	0,09	1 010 853,23	29,59
75410100	PRODUITS / CREANCES ANTERIEURE			495,72		(495,72)	-100,0
75800100	PPTS DIVERS GESTION COURANTE	1 855 516,54	0,05	1 612 204,97	0,04	243 311,57	15,09
Total des charges d'exploitation		3 608 319 768,84	101,13	3 787 430 239,07	99,90	(179 110 470,23)	-4,73
Achats de marchandises		2 519 042 116,94	70,60	2 811 430 813,61	74,15	(292 388 696,67)	-10,40
60700510	ACHATS DE MARCHANDISES	(61 991,58)		(100 000,00)		38 008,42	38,01
60700800	SURMARQUE QUALITE	97 620,46		24 227,45		73 393,01	302,93
60702000	ACHATS GRATUITS	57 902,22				57 902,22	
60705000	ACHATS PIECES DETACHEES	5 907 364,91	0,17	9 209 397,43	0,24	(3 302 032,52)	-35,86
60710000	ACHATS MICRO-INFORMATIQUE	700 319 035,11	19,63	842 047 760,18	22,21	(141 728 725,07)	-16,83
60711000	ACHATS TV VIDEO	354 497 977,38	9,94	374 537 199,97	9,88	(20 039 222,59)	-5,35
60712000	ACHATS GAM	546 294 918,84	15,31	570 675 304,16	15,05	(24 380 385,32)	-4,27
60713000	ACHATS AUDIO	202 146 779,54	5,67	213 946 488,46	5,64	(11 799 708,92)	-5,52
60714000	ACHATS BAZAR	79 109,55		23 353,70		55 755,85	238,75
60715000	ACHATS PAM	524 672 628,14	14,70	582 639 870,75	15,37	(57 967 242,61)	-9,95
60716500	ACHATS COMMUNICATION	541 113 541,01	15,17	601 324 882,17	15,86	(60 211 341,16)	-10,01
60717000	ACHATS ACCESSOIRES	506 143,27	0,01	622 000,22	0,02	(115 856,95)	-18,63
60717030	D3E /ACH IMPORT MICRO			1,00		(1,00)	-100,0
60717040	CONTRIB.ENVIRONNEMENT PILES	109 274,77		97 576,05		11 698,72	11,99
60717071	ECO PART MOBILIER CUISINE	17 293,24		12 699,20		4 594,04	36,18
60718000	ACHATS MEUBLES CUISINE &	7 685 856,28	0,22	7 101 981,29	0,19	583 874,99	8,22
60750000	ACHATS N. STOCKES	(1 813 275,04)	-0,05	(1 638 751,35)	-0,04	(174 523,69)	-10,65
60760370	ECART VALO STOCK	(94 635,11)		22 826,67		(117 461,78)	-514,5
60970000	REMISES FOURNISSEURS	(362 493 426,05)	-10,16	(389 116 003,74)	-10,26	26 622 577,69	6,84
Variation de stocks de marchandises		59 204 380,00	1,66	(104 493 944,00)	-2,76	163 698 324,00	156,66
60371000	VARIATION STOCK MARCHAND.	59 204 380,00	1,66	(104 493 944,00)	-2,76	163 698 324,00	156,66
Autres achats et charges externes		499 802 934,92	14,01	508 998 572,71	13,43	(9 195 637,79)	-1,81
60600000	EAU	160 451,44		199 142,13	0,01	(38 690,69)	-19,43
60610000	ELECTRICITE	7 843 360,34	0,22	8 354 866,52	0,22	(511 506,18)	-6,12
60611000	CHAUFFAGE	748 086,78	0,02	416 910,53	0,01	331 176,25	79,44
60612000	CARBURANTS	1 303 510,56	0,04	1 365 816,30	0,04	(62 305,74)	-4,56
60630000	PETIT MATERIEL & OUTILL.	1 035 829,11	0,03	1 332 436,03	0,04	(296 606,92)	-22,26
60630500	PALETTES ENTREPOT	460 943,63	0,01	845 731,26	0,02	(384 787,63)	-45,50

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2022	12,00	01/01/2021	12,00		
		31/12/2022	mois	31/12/2021	mois	Variations	%
60631000	PRODUITS DE NETTOYAGE	479 188,98	0,01	431 522,86	0,01	47 666,12	11,05
60632000	VETEMENTS DE TRAVAIL	570 713,27	0,02	848 509,35	0,02	(277 796,08)	-32,74
60640000	FOURNITURES DE BUREAU	489 918,45	0,01	581 024,96	0,02	(91 106,51)	-15,68
60643000	IMPRIMES SPECIALISES	436 997,89	0,01	469 867,96	0,01	(32 870,07)	-7,00
60650000	FOURNITURES INFORMATIQUES	1 352 357,56	0,04	2 305 563,01	0,06	(953 205,45)	-41,34
60660750	FOURNITURES PD MAGASI	5 130 699,40	0,14	1 565 189,59	0,04	3 565 509,81	227,80
60680000	AUTRES FOURNITURES ENTRET	260 814,74	0,01	287 468,14	0,01	(26 653,40)	-9,27
60685000	DECOR.BALISAGE ETIQ.EMBAL	3 618 558,09	0,10	3 731 405,31	0,10	(112 847,22)	-3,02
67260600	CH.S/EX.ANT.CONSUMMABLES	2 605,94		4 500,00		(1 894,06)	-42,09
61100100	COUTS CENTRALE D'ACHA	(333 929,07)	-0,01	12 968,00		(346 897,07)	N/S
61100300	REDEVANCE UTILISATION POP UP			(81,81)		81,81	100,00
61100400	CT & REF.REMERCHANDISING	600 132,00	0,02			600 132,00	
61101500	TRANSF.RES.INSTAL.PARABOLES	211 660,53	0,01	156 103,58		55 556,95	35,59
61102000	COUT LIVRAISONS INTERNES	922 651,00	0,03	433 053,34	0,01	489 597,66	113,06
61117100	LOCATIER & PREST. EXTERIEURES	41 974 256,89	1,18	44 697 854,91	1,18	(2 723 598,02)	-6,09
61117101	LIVRAISONS CUISINES	162 388,13		424 355,43	0,01	(261 967,30)	-61,73
61120020	S/ TRAITANCE LOGISTIQUE	138 510,00		136 126,77		2 383,23	1,75
61123000	ECO EMBALLAGE	35 244,37		34 049,64		1 194,73	3,51
61126000	PRESTATIONS EXTERIEURES	27 406 594,32	0,77	25 683 113,66	0,68	1 723 480,66	6,71
61126001	INSTALLATIONS EXTERIE	(34 751,89)		2 013 381,36	0,05	(2 048 133,25)	-101,7
61128000	TRAVAUX A FACON CUISINE	2 220 253,80	0,06	2 011 044,38	0,05	209 209,42	10,40
61129000	TRAVAUX A FACON SAV MO	20 014 192,82	0,56	20 156 786,43	0,53	(142 593,61)	-0,71
61129030	SS-TRAIT.GARANTIE MEDION			(10,50)		10,50	100,00
61129400	SOUS TRAITANCE TRAV PHOTO	691 231,48	0,02	704 246,37	0,02	(13 014,89)	-1,85
61129500	TRAVAUX A FACON SAV PD	957 426,83	0,03	952 893,48	0,03	4 533,35	0,48
61129625	ST PREST MO SOLVAREA	27 137 531,92	0,76	26 061 205,41	0,69	1 076 326,51	4,13
61131000	ENLEVEMENTS DECHETS	2 378 605,75	0,07	2 422 896,53	0,06	(44 290,78)	-1,83
61132000	NETTOYAGE MAGASINS & BUR.	4 636 289,98	0,13	4 319 932,25	0,11	316 357,73	7,32
77261132	PDTS S/EX.ANT.NETTOYAGE			(58 550,52)		58 550,52	100,00
67261100	CH.S/EX.ANT.NETTOYAGE	81 478,99		66 632,84		14 846,15	22,28
67261117	CH.S/EX.ANT.LOCATIER	360 547,20	0,01	936 054,55	0,02	(575 507,35)	-61,48
67261125	CH.S/EX.ANT.PREST EXTERIEURES	600,00		4 000,00		(3 400,00)	-85,00
67261127	CH.S/EX.ANT.PREST BOS	106 463,31		133 761,88		(27 298,57)	-20,41
77261100	PDTS S/EX.ANT.SS-TRAITANCE	(24 896,65)		(2 472,26)		(22 424,39)	-907,0
77261117	PDTS S/EX.ANT.LOCATIE	(555 148,73)	-0,02	(653 998,47)	-0,02	98 849,74	15,11
77261127	PDTS S/EX.ANT.PREST B	(188 414,95)	-0,01	(499 049,98)	-0,01	310 635,03	62,25
61250000	CREDIT BAIL IMMOBILIER	4 081 398,15	0,11	2 752 679,11	0,07	1 328 719,04	48,27
61410100	CHARGES FONCIERES	9 328 258,78	0,26	8 534 340,35	0,23	793 918,43	9,30
67261300	CH.S/EX.ANT.LOCATIONS IMMOBILI	26 198,06		27 233,34		(1 035,28)	-3,80
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	71 805 404,44	2,01	68 106 187,30	1,80	3 699 217,14	5,43
61350000	LOCATIONS MATERIEL & OUT.	1 106 498,79	0,03	1 106 940,33	0,03	(441,54)	-0,04
61351000	LOCATIONS MATERIEL ROULT	3 031 075,43	0,08	3 679 006,08	0,10	(647 930,65)	-17,61
61352100	LOCATIONS MATERIEL INFORM	11 983 265,35	0,34	8 640 455,28	0,23	3 342 810,07	38,69
61353000	LOCATIONS MATERIEL DE BUR	(1 100,00)		5 615,47		(6 715,47)	-119,5
61354000	LOCATIONS AUTRES	1 145 832,53	0,03	1 354 613,04	0,04	(208 780,51)	-15,41
67261400	CH.S/EX.ANT.CH.FONC.&LOC.	883 517,53	0,02	194 848,70	0,01	688 668,83	353,44
77261300	PDTS S/EX.ANT.LOYERS	(1 451 961,03)	-0,04	(37 423,09)		(1 414 537,94)	N/S
77261400	PDTS S/EX.ANT.CH.FONC.&LOC.	(2 301 793,42)	-0,06	(1 166 891,27)	-0,03	(1 134 902,15)	-97,26
61400000	CHARGES LOCATIVES	11 341 023,75	0,32	10 564 179,07	0,28	776 844,68	7,35
61520000	ENTRETIEN BIENS IMMOBIL.	2 457 477,43	0,07	3 800 284,07	0,10	(1 342 806,64)	-35,33
61521000	CONTRATS MAINTENANCE	3 799 171,95	0,11	3 997 973,44	0,11	(198 801,49)	-4,97
61522000	CONTRATS MAINTENANCE LOGICIELS	3 594 125,22	0,10	3 979 045,31	0,10	(384 920,09)	-9,67
61550000	ENTR.MATERIEL & OUTILLAGE	401 290,09	0,01	157 095,00		244 195,09	155,44
61551000	ENTRETIEN VEHICULES	229 268,88	0,01	392 754,41	0,01	(163 485,53)	-41,63
61552000	ENTRETIEN MATERIEL INFO	1 670 649,15	0,05	1 064 820,77	0,03	605 828,38	56,89
61553000	ENTRETIEN MATERIEL BUREAU			2 767,25		(2 767,25)	-100,0
77261500	PDTS S/EX.ANT.ENTRETIEN			(780,50)		780,50	100,00
61590000	PROVISION FRAIS GENERAUX CLOTU	729 366,00	0,02	1 136 608,00	0,03	(407 242,00)	-35,83
67261520	CH.S/EX.ANT.ENTRETIEN IMMOBILI	57 224,31		54 895,30		2 329,01	4,24
67261550	CH.S/EX.ANT.ENTRETIEN VEHICULE	31 155,27				31 155,27	
61610000	ASS.INCENDIE VOL PERTES	1 284 276,00	0,04	1 099 576,76	0,03	184 699,24	16,80
61611000	ASS.AUTOMOBILES	102 384,00		96 971,98		5 412,02	5,58
61612000	ASS.RESPONSABILITE CIVILE	261 012,00	0,01	218 860,86	0,01	42 151,14	19,26

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2022	12,00	01/01/2021	12,00		
		31/12/2022	mois	31/12/2021	mois	Variations	%
61613000	ASS.TRANSPORT MARCHAND.	348 876,00	0,01	315 382,83	0,01	33 493,17	10,62
61614000	ASS.MISSIONS COLLABORAT.	10 982,00		12 446,71		(1 464,71)	-11,77
61616000	ASS.DECENNALES	11 311,00		8 207,23		3 103,77	37,82
61618000	ASS. RISQUES DIVERS	228 299,00	0,01	186 515,97		41 783,03	22,40
61621000	ASS.TRC TOUT RISQUES CHANTIER	25 590,00		10 314,80		15 275,20	148,09
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	38 198,10		45 269,50		(7 071,40)	-15,62
61860000	GARDIENNAGE	11 213 543,20	0,31	10 643 699,69	0,28	569 843,51	5,35
67261800	CH.S/EX.ANT.GARDIENNAGE	279 196,96	0,01	190 050,09	0,01	89 146,87	46,91
77261800	PDTS S/EX.ANT.GARDIENNAGE	(198 036,98)	-0,01	(57 461,97)		(140 575,01)	-244,6
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	12 904 285,60	0,36	16 192 983,17	0,43	(3 288 697,57)	-20,31
62140000	PERSONNEL PRETE A L ENTREPRISE	4 376 066,91	0,12	3 450 693,65	0,09	925 373,26	26,82
62142000	PRESTATIONS SERVICES AUCHAN	670,00		28 818,98		(28 148,98)	-97,68
77262100	PDTS S/EX.ANT.PERS.INTERIM.	(7 974,40)		(60 233,00)		52 258,60	86,76
67262110	CH.S/EX.ANT.PERSONNEL			9 896,00		(9 896,00)	-100,0
62220100	COUT ENTREPOT	28 325 334,09	0,79	32 017 716,62	0,84	(3 692 382,53)	-11,53
62220310	COM.S/VENTES CYBERDEPOT	8 273 153,93	0,23	6 822 281,20	0,18	1 450 872,73	21,27
62220500	COMM./VENTES PRESSING	1 396 266,64	0,04	1 282 958,98	0,03	113 307,66	8,83
67262221	CH.S/EX.ANT.FRAIS STOCKAGE	11 241,18		97 131,16		(85 889,98)	-88,43
77262221	PDTS S/EX.ANT.FRAIS STOCKAGE			(253 136,41)	-0,01	253 136,41	100,00
62260000	HONORAIRES	6 123 514,18	0,17	5 731 610,90	0,15	391 903,28	6,84
62260800	CONTROLE QUALITE IMPORT			4 827,97		(4 827,97)	-100,0
62261100	FORM CONTRATS DE QUALIF	133 549,51		133 302,48		247,03	0,19
62261300	FORM COUT DE SESSION	1 137 010,43	0,03	1 629 510,36	0,04	(492 499,93)	-30,22
62262300	HONORAIRES MARKETING	5 868 215,01	0,16	5 273 433,30	0,14	594 781,71	11,28
62265000	HONO & PREST.INFORMAT.	2 299 632,45	0,06	1 899 861,31	0,05	399 771,14	21,04
62270100	FRAIS D'ACTES & DE CONT.	81 266,97		16 135,95		65 131,02	403,64
62270200	FRAIS D'ACQUISITION IMMOBILIER	31 500,00		1 355 284,00	0,04	(1 323 784,00)	-97,68
62280500	IMP.CONTROLE QUALITE			1 560,00		(1 560,00)	-100,0
67262200	CH.S/EX.ANT.HONORAIRES	(1 116,00)				(1 116,00)	
67262229	CH.S/EX.ANT.COMMIS.VENTES BHV-GL	57 637,66				57 637,66	
77262229	PDTS S/EX.ANT.COMMIS.VENTES BHV-GL	(36 672,16)				(36 672,16)	
62310000	ANNONCES, INSERTIONS, PUB	896 039,12	0,03	776 152,02	0,02	119 887,10	15,45
62319600	PUB NAT E-COMMERCE	38 698 688,09	1,08	40 962 361,74	1,08	(2 263 673,65)	-5,53
62320000	PLV	1 533 489,78	0,04	2 190 129,92	0,06	(656 640,14)	-29,98
62340000	CADEAUX CLTS & CONC.COMM	276 234,59	0,01	384 471,24	0,01	(108 236,65)	-28,15
62350000	PUB NAT MARKETING DIRECT	885 554,24	0,02	1 530 011,49	0,04	(644 457,25)	-42,12
62360100	TAXE SUR IMPRIMES ECO FOLIO	16 026,66		45 000,00		(28 973,34)	-64,39
62360400	DISTRIBUTIONS MAGASINS	10 156,54		1 600,27		8 556,27	534,68
62360500	DIVERS PUB MAGASINS	731 348,87	0,02	874 688,37	0,02	(143 339,50)	-16,39
62361100	AFFICHAGE TEMPORAIRE	5 485 546,74	0,15	6 488 127,29	0,17	(1 002 580,55)	-15,45
62361500	AFFICHAGE PERMANENT	109 677,83		1 570 052,32	0,04	(1 460 374,49)	-93,01
62362000	LETTRAGES VEHICULES	17 653,00		3 306,00		14 347,00	433,97
62364000	PUB NAT GRANDS MEDIA	3 178 496,88	0,09	4 186 375,56	0,11	(1 007 878,68)	-24,08
62366300	PUB OUVERTURE MAG			2 460,00		(2 460,00)	-100,0
62366500	HONORAIRES AGENCES	30 694,46		58 383,99		(27 689,53)	-47,43
62371300	PRESSE INSERT. GRATUITES			388,80		(388,80)	-100,0
62371400	PRESSE INSERT. PAYANTES	1 034 958,69	0,03	1 103 903,21	0,03	(68 944,52)	-6,25
62380000	DONS COURANTS & POURBOIRE	731 014,97	0,02	612 355,74	0,02	118 659,23	19,38
67262300	CH.S/EX.ANT.PUB DELEGUEE	8 328,98		13 344,78		(5 015,80)	-37,59
77262300	PDTS S/EX.ANT.PUB	(45 371,36)		(4 059,64)		(41 311,72)	N/S
62411000	PORT APPROV. MAGASINS	31 449 243,16	0,88	29 259 044,37	0,77	2 190 198,79	7,49
62412000	PORT APPVT INTER DEPOTS	9 344 573,97	0,26	8 122 280,89	0,21	1 222 293,08	15,05
62413000	TRANSPORT / FRAIS GEN	354 580,43	0,01	405 899,57	0,01	(51 319,14)	-12,64
62440000	TRANSPORTS DE BIENS DIV.	16 442 512,11	0,46	16 928 147,94	0,45	(485 635,83)	-2,87
62480000	TRANSPORTS DE FONDS	991 703,64	0,03	1 059 995,40	0,03	(68 291,76)	-6,44
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 368 134,01	0,07	2 133 423,02	0,06	234 710,99	11,00
62510300	LOCATIONS ALD AUTOMOT	1 028 805,21	0,03	813 807,44	0,02	214 997,77	26,42
62510400	FRAIS DE CARBURANT	216 363,01	0,01	166 786,35		49 576,66	29,72
62511000	INDEMNITES PANIERS	585 487,19	0,02	571 049,22	0,02	14 437,97	2,53
62550000	DEMENAGEMENTS	602 527,86	0,02	426 701,65	0,01	175 826,21	41,21
62570000	RECEP.MAGASINS & CHALLENG	846 691,21	0,02	887 473,34	0,02	(40 782,13)	-4,60
62600000	TELEPHONE	5 147 658,85	0,14	7 207 514,89	0,19	(2 059 856,04)	-28,58
62699900	AFFRANCHISSEMENTS	504 425,23	0,01	601 462,03	0,02	(97 036,80)	-16,13

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2022	12,00	01/01/2021	12,00		
		31/12/2022	mois	31/12/2021	mois	Variations	%
62720000	COM.&FRAIS /EMISSION D'EMPRUNT	15 250,42				15 250,42	
62720010	COMM ANTICIPATION SG PREFINANCEMEN	46 175,75		80 124,49		(33 948,74)	-42,37
62780000	FRAIS CARTE BLEUE	11 417 479,59	0,32	11 480 262,01	0,30	(62 782,42)	-0,55
62780200	FRAIS/VIR.ETR.& VI SAP US	107 597,29		215 345,61	0,01	(107 748,32)	-50,04
62780300	FR./OPP.CB ENVOI CB RENS.	126,55		255,98		(129,43)	-50,56
62780400	FRAIS DE RECHERCHE	21 910,97		44 836,38		(22 925,41)	-51,13
62780500	FRAIS SOGENACTIF (INTERNET)	41 444,52		32 361,27		9 083,25	28,07
62780600	COMM./CAUTIONS BANCAIRES	56 374,84		57 403,05		(1 028,21)	-1,79
62780700	COMMISSIONS DE MOUVEMENT	64 494,67		77 626,32		(13 131,65)	-16,92
62780800	TENUE C/C BLOQUES FCP A S	163 627,95		202 760,36	0,01	(39 132,41)	-19,30
62780900	ABONNEMENT TAS SG	4 797,34		5 742,98		(945,64)	-16,47
62781000	FRAIS ORG.CRED.CLTS	5 272 907,26	0,15	4 798 315,78	0,13	474 591,48	9,89
62781200	SG CHEQUES SECURITE	104,76		122,85		(18,09)	-14,73
62781300	SERVICE SOGESTEL	6 699,20		10 388,02		(3 688,82)	-35,51
62781400	PROV FRAIS BANC. MENSUEL			(539,19)		539,19	100,00
62781600	FRAIS IMPORTATION	180,00		194,50		(14,50)	-7,46
62781800	FRAIS CARTES AMERICAN EXPRESS	770 200,79	0,02	789 193,81	0,02	(18 993,02)	-2,41
62781900	FRAIS BETOBILL	80 824,48		22 660,11		58 164,37	256,68
62783000	FRAIS CARTES ACCORD	110 940,91		293 509,54	0,01	(182 568,63)	-62,20
62783100	FRAIS RETENUES ACCORD B+	3 151 556,65	0,09	3 124 294,50	0,08	27 262,15	0,87
62784000	COM.ORGANISMES BONS D'ACH	5 216 753,87	0,15	5 606 943,49	0,15	(390 189,62)	-6,96
62784100	COM.ILLICADO	2 036 010,41	0,06	2 139 738,66	0,06	(103 728,25)	-4,85
62784200	COM. AUCHAN CARTES CADO BOULAN			13,80		(13,80)	-100,0
62784300	COM.PAYPAL	1 977 887,36	0,06	1 948 895,61	0,05	28 991,75	1,49
62784600	FRAIS BANQUE COFINOGA	70 730,66		39 277,46		31 453,20	80,08
67262700	CH.S/EX.ANT.FR.BANCAI			500,00		(500,00)	-100,0
62810000	COTISATIONS	252 653,89	0,01	319 274,30	0,01	(66 620,41)	-20,87
62820000	DONS FONDATION BOULANGER	202 725,00	0,01	650 000,00	0,02	(447 275,00)	-68,81
62840000	FRAIS DE RECR. ANNONCES	475 555,31	0,01	155 445,80		320 109,51	205,93
62910000	RRRO AUTRES SERVICES	(16 562 833,63)	-0,46	(12 116 983,04)	-0,32	(4 445 850,59)	-36,69
Impôts, taxes et versements assimilés		38 655 955,27	1,08	40 051 075,38	1,06	(1 395 120,11)	-3,48
63310000	VERSEMENT DE TRANSPORT	4 907 275,20	0,14	4 903 382,74	0,13	3 892,46	0,08
63315000	FORFAIT MOBILITE DURABLE	8 914,50				8 914,50	
63320000	ALLOCATIONS LOGEMENTS	1 339 034,17	0,04	1 368 017,12	0,04	(28 982,95)	-2,12
63325000	CONTRIB.SOLIDARITE AUTONOMIE	834 954,45	0,02	854 578,06	0,02	(19 623,61)	-2,30
63330000	FORMATION CONTINUE	2 804 342,99	0,08	2 963 762,20	0,08	(159 419,21)	-5,38
63340000	PART.EMPLOY.A EFFT CONSTR	1 204 686,04	0,03	1 230 717,47	0,03	(26 031,43)	-2,12
63350000	TAXE D'APPRENTISSAGE	1 800 336,41	0,05	1 838 168,34	0,05	(37 831,93)	-2,06
67263300	CH.S/EX.ANT.FORMATION	115 037,10		243 056,54	0,01	(128 019,44)	-52,67
77263300	PDTS.S/EX.ANT.FORMATION TA	(97 651,30)				(97 651,30)	
63511000	CONTRIB. ECON. TERRITORIALE	10 675 394,00	0,30	11 742 285,00	0,31	(1 066 891,00)	-9,09
63512000	TAXES FONCIERES	1 031 222,00	0,03	1 026 338,00	0,03	4 884,00	0,48
63513000	TAXES/LOCAUX COMMERCIAUX	341 872,21	0,01	349 232,80	0,01	(7 360,59)	-2,11
63513500	TAXES S/ PARKINGS STATIONN	144 572,59		148 422,52		(3 849,93)	-2,59
63514000	TAXES/VEHICULES DE SOC.	32 378,00		48 565,52		(16 187,52)	-33,33
63542000	VIGNETTES & CARTES GRISES	1 934,13		1 102,94		831,19	75,36
63543000	DROITS D'ENREGISTREMENT			147 080,00		(147 080,00)	-100,0
63550000	TAXES DIVERSES	2 011,00		1 608,00		403,00	25,06
67263500	CH.S/EX.ANT.TAXE PROF.	122 346,38		7 226,70		115 119,68	N/S
67263513	CH.S/EX.ANT.TAXE PARK			1 687,00		(1 687,00)	-100,0
77263500	PDTS S/EX.ANT.TAXE PROF.	(203 833,20)	-0,01	(870 370,95)	-0,02	666 537,75	76,58
63710000	CONTR.SOCIALE DE SOLIDAR.	5 800 260,00	0,16	6 213 540,00	0,16	(413 280,00)	-6,65
63710100	TAXE SUR LES SURFACES	6 408 431,00	0,18	7 117 696,00	0,19	(709 265,00)	-9,96
63710200	CONTRIBUTION 1% TAXE PUBL			8 721,00		(8 721,00)	-100,0
63710300	TAXE SUR LES ENSEIGNES	1 107 603,60	0,03	1 049 590,10	0,03	58 013,50	5,53
67263700	CH.S/EX ANT CONTRIB SOCIALE	502 739,00	0,01	84 185,95		418 553,05	497,18
77263700	PDTS S/EX.ANT.ORGANIC & TAXES	(227 905,00)	-0,01	(427 517,67)	-0,01	199 612,67	46,69
Salaires et traitements		288 134 915,79	8,08	278 625 876,55	7,35	9 509 039,24	3,41
64110000	SALAIRES	272 441 660,63	7,64	274 590 639,74	7,24	(2 148 979,11)	-0,78
64111500	PROV.INTERESSEMENT ENCADR	(5 966 747,96)	-0,17	847 593,09	0,02	(6 814 341,05)	-803,9

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2022	12,00	01/01/2021	12,00		
		31/12/2022	mois	31/12/2021	mois	Variations	%
64112000	INDEMNITES TRANSACTIONN.	560 170,48	0,02	430 869,09	0,01	129 301,39	30,01
64114010	INDEMNISATION LEGALE ACTIVITE PARTIE	120 495,18		1 270 269,31	0,03	(1 149 774,13)	-90,51
64114015	REMBOURSEMENT INDEM LEGALE AP	(76 655,33)		(1 250 316,77)	-0,03	1 173 661,44	93,87
64114020	INDEMNISATION CPLMT ACTIVITE PARTIE	(543,39)		151 078,49		(151 621,88)	-100,3
64121000	CONGES PAYES ANNEE N	22 699 831,12	0,64	23 186 877,83	0,61	(487 046,71)	-2,10
64122000	CONGES PAYES ANNEE N-1	(23 186 877,83)	-0,65	(22 094 625,55)	-0,58	(1 092 252,28)	-4,94
64140000	INDEMNITES LICENCIEMENT	2 407 684,57	0,07	1 567 737,88	0,04	839 946,69	53,58
64141000	AUTRES OUTILS DE REMUNERATION	16 305 409,00	0,46	7 509 574,00	0,20	8 795 835,00	117,13
64142500	INDEM.DEPART RETRAITE	340 577,24	0,01	412 385,24	0,01	(71 808,00)	-17,41
64145000	AVANTAGES EN NATURE D	324 589,27	0,01	216 411,74	0,01	108 177,53	49,99
64150000	PRIME DE PROGRES IMPOSABL	1 270 000,00	0,04	(8 546 000,00)	-0,23	9 816 000,00	114,86
64160000	SALAIRES A PAYER ANNEE N	373 457,61	0,01	347 184,47	0,01	26 273,14	7,57
64170000	INDEMNITES DE STAGES	496 837,85	0,01	595 791,99	0,02	(98 954,14)	-16,61
64199900	VENTIL.FRAIS DE PERSONNEL	25 027,35		(609 594,00)	-0,02	634 621,35	104,11
Charges sociales du personnel		106 722 479,79	2,99	146 841 172,50	3,87	(40 118 692,71)	-27,32
64510000	URSSAF	54 296 525,64	1,52	67 003 672,94	1,77	(12 707 147,30)	-18,96
64511500	CHARGES S/PROVISIONS RVI	46 038,00				46 038,00	
64520000	COT MUTUELLE SIACI	4 670 882,67	0,13	4 687 593,38	0,12	(16 710,71)	-0,36
64521000	PREVOYANCE SIACI	3 019 511,57	0,08	3 056 089,36	0,08	(36 577,79)	-1,20
64532000	RETRAITE CIRRIC			86,87		(86,87)	-100,0
64532700	RETRAITE HUMANIS ARCCO AGIRC	16 666 823,38	0,47	17 242 316,79	0,45	(575 493,41)	-3,34
64533000	RETRAITE CAVCIC	434 692,25	0,01	401 783,16	0,01	32 909,09	8,19
64540000	ASSEDIC	11 156 586,22	0,31	11 401 025,10	0,30	(244 438,88)	-2,14
64551000	CHARGES/C.P.ANNEE N	8 725 954,88	0,24	9 198 165,00	0,24	(472 210,12)	-5,13
64552000	CHARGES/C.P.ANNEE N-1	(9 198 165,00)	-0,26	(8 797 881,00)	-0,23	(400 284,00)	-4,55
64561000	CHARGES/SALAIRES A PAYER	(53 306,08)		(78 208,04)		24 901,96	31,84
64570000	CAISSE C.P.BATIMENT	26 905,14		32 538,43		(5 633,29)	-17,31
67264500	CH.S/EX.ANT.CH.SOCIALES			46 292,98		(46 292,98)	-100,0
77264500	PDTS.S/EX.ANT.CH.SOCIALES	(48 996,00)		(71 500,00)		22 504,00	31,47
64720000	VERST AU CE 0.7%	2 430 185,51	0,07	2 478 545,95	0,07	(48 360,44)	-1,95
64721000	VERST AU CE 0.2%	540 045,24	0,02	550 792,88	0,01	(10 747,64)	-1,95
64731000	BUDGET DSC	7 521,85		7 933,42		(411,57)	-5,19
64740000	AUTRES OEUVRES SOCIALES	53 954,03		76 132,55		(22 178,52)	-29,13
64741000	MEDAILLES DU TRAVAIL			150,00		(150,00)	-100,0
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	1 166 295,18	0,03	986 796,72	0,03	179 498,46	18,19
64750100	FRAIS DE PHARMACIE	(32 429,27)		75 370,11		(107 799,38)	-143,0
64760000	ABONDEMENT BRUT	663 160,40	0,02	680 236,92	0,02	(17 076,52)	-2,51
64781000	TICKETS RESTAURANTS	7 125 966,23	0,20	6 475 977,20	0,17	649 989,03	10,04
64782000	TICKETS CESU			120,00		(120,00)	-100,0
64815000	PRIME DE PROGRES IMPO	2 992 871,44	0,08	13 587 991,17	0,36	(10 595 119,73)	-77,97
64815050	PRIME DE PROGRES NON	1 567 718,94	0,04	17 263 790,82	0,46	(15 696 071,88)	-90,92
64850000	COTIS.EMPLOI HANDICAPES	463 737,57	0,01	535 359,79	0,01	(71 622,22)	-13,38
Dotation aux amortissements sur immobilisations		42 327 093,64	1,19	37 972 616,05	1,00	4 354 477,59	11,47
68111000	DOT.AMORT.IMMOB.INCORPOR.	19 037 104,35	0,53	15 338 201,08	0,40	3 698 903,27	24,12
68112000	DOT.AMORT.IMMOB.CORPORELL	23 289 989,29	0,65	22 634 414,97	0,60	655 574,32	2,90
Dotations aux provisions sur actif circulant		6 858 896,14	0,19	6 648 523,84	0,18	210 372,30	3,16
68173000	DOT.PROV.STOCKS &EN-COURS	6 007 022,00	0,17	4 997 480,00	0,13	1 009 542,00	20,20
68174000	DOT.PROV.CREANCES DOUT.	67 669,07		292 096,68	0,01	(224 427,61)	-76,83
68174300	DOT PROV FRS DEBITS	784 205,07	0,02	1 209 680,30	0,03	(425 475,23)	-35,17
68175000	DOT.PROV.DEBITEURS DIVERS			149 266,86		(149 266,86)	-100,0
Dotations aux prov. pour risques et charges		44 939 812,53	1,26	58 656 785,23	1,55	(13 716 972,70)	-23,39
68150000	DOT.PROV.2E ANNEE GARANT.	17 042 686,11	0,48	22 399 403,24	0,59	(5 356 717,13)	-23,91
68151000	DOT.PROV.1E ANNEE GARANT.	15 254 029,00	0,43	17 089 341,00	0,45	(1 835 312,00)	-10,74
68154000	DOT.PROV.3EME AN GTIE	738 656,51	0,02	731 100,99	0,02	7 555,52	1,03
68154100	DOT.PROV.4EME AN GTIE	54 761,00		62 272,00		(7 511,00)	-12,06
68154200	DOT.PROV.5EME AN GTIE	54 761,00		62 272,00		(7 511,00)	-12,06
68154300	DOT.PROV.2+5 AN GTIE ELECTRO CUISINE	166 720,00		178 944,00		(12 224,00)	-6,83

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Variations	%
68155000	DOT. PROV. RISQUES EXPLOIT DEDUCTIB	5 462 927,00	0,15	15 115 872,00	0,40	(9 652 945,00)	-63,86
68155500	DOT.PROV.REM.CARTE.PART	6 165 271,91	0,17	3 017 580,00	0,08	3 147 691,91	104,31
Autres charges de gestion courante		2 631 183,82	0,07	2 698 747,20	0,07	(67 563,38)	-2,50
65110000	REDEVANCES EXPLOIT.LOGICIEL			3 672,00		(3 672,00)	-100,0
65160000	REDEVANCES SACEM & DROITS	268 123,57	0,01	250 987,12	0,01	17 136,45	6,83
65300000	JETONS DE PRESENCE	66 000,00		66 000,00			
65410000	PERTES/CREANCES ANNEE N	58 128,15		95 597,75		(37 469,60)	-39,20
65410100	PERTES/CREANCES ANTER.	306 673,87	0,01	333 556,61	0,01	(26 882,74)	-8,06
65410500	PERTES/FRAUDE PAIEMENT CR	108 292,47		401 493,06	0,01	(293 200,59)	-73,03
65410600	FRAUDE AMERICAN EXPRESS	2 427,31				2 427,31	
65410700	FRAUDES PAYPAL			16 863,36		(16 863,36)	-100,0
65410800	FRAUDES BANQUE ACCORD	19 608,89		35 020,00		(15 411,11)	-44,01
65410900	FRAUDE CHEQUE CADEAU	186 967,72	0,01			186 967,72	
65411000	P.C.I. CH.VOLES	2 357,73		2 388,00		(30,27)	-1,27
65800000	DIFFERENCES RGLTS CLIENTS	708 804,25	0,02	655 500,46	0,02	53 303,79	8,13
65800100	DIFF DE COMPTES & REGTS	59 368,79		20 338,59		39 030,20	191,90
65800500	FRANCH.BRIS GLACE & TEMP.	(1 548,90)				(1 548,90)	
65800600	ECART REPRISE MOBILE	161 364,83		163 876,00		(2 511,17)	-1,53
65800610	ECART REP FR RECOMMERCE	175 678,87				175 678,87	
65800620	ECART REP FR VENDIDO	1 240,00				1 240,00	
65800700	FRANCHISE & DEDOMMAGEMENT	323 666,77	0,01	341 045,28	0,01	(17 378,51)	-5,10
65800800	FRANCH.MULTIRISQUE	86 067,51		214 000,00	0,01	(127 932,49)	-59,78
65800900	ECART DE CAISSE	61 432,48		56 058,74		5 373,74	9,59
65801200	DOM.& INT.CLTS SUITE JUGT	3 792,68				3 792,68	
65801400	LITIGES TRANSPORT			19 123,40		(19 123,40)	-100,0
65810000	FRAIS GESTION DIVERS	32 736,83		23 226,83		9 510,00	40,94
Résultat d'exploitation		80 498 512,19	2,26	118 507 468,29	3,13	(38 008 956,10)	-32,07
Bénéfice attribué ou perte transférée		6 168 959,65	0,17	5 875 091,30	0,15	293 868,35	5,00
75551000	QP BENEF.GIE PARIDIS	3 491,67				3 491,67	
75552500	QUOTE-PART BENEF.GIE ATLANTIS	2 203,53		657,86		1 545,67	234,95
75559000	QP BENEF.SCI DE MERIGNAC	5 523 253,51	0,15	5 422 919,42	0,14	100 334,09	1,85
75559500	QP BENEF.SCI ATOUT PARC	640 010,94	0,02	451 514,02	0,01	188 496,92	41,75
Perte supportée ou bénéfice transféré		21 504,11		39 593,51		(18 089,40)	-45,69
65559100	QP PERTE SCI CYCAS	10 235,42		15 910,93		(5 675,51)	-35,67
65559200	QP PERTE SCI OLIVEA	8 712,29		12 607,55		(3 895,26)	-30,90
65559800	QP PERTE SCI TECHNOCITE	2 556,40		11 075,03		(8 518,63)	-76,92
Total des produits financiers		11 605 103,88	0,33	13 122 202,60	0,35	(1 517 098,72)	-11,56
Produits financiers de participations		2 014 353,30	0,06	10 452,45		2 003 900,85	N/S
76110000	REVENUS TITRES PARTICIPATION	2 000 000,00	0,06			2 000 000,00	
76120000	INTERETS MORATOIRES N			313,55		(313,55)	-100,0
76150000	INTERETS C/C GROUPE	14 353,30		10 138,90		4 214,40	41,57
Autres intérêts et produits assimilés		9 588 306,44	0,27	13 071 329,08	0,34	(3 483 022,64)	-26,65
76500000	ESCOMPTE	9 588 306,44	0,27	13 070 949,49	0,34	(3 482 643,05)	-26,64
76800000	AUTRES PRODUITS FINANC.			379,59		(379,59)	-100,0
Différences positives de change		2 444,14		40 421,07		(37 976,93)	-93,95
76600000	GAINS DE CHANGE	2 444,14		40 421,07		(37 976,93)	-93,95
Total des charges financières		822 276,13	0,02	2 545 260,94	0,07	(1 722 984,81)	-67,69
Dotations financières aux amort. et provisions				1 967 511,52	0,05	(1 967 511,52)	-100,0

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Variations	%
68662000	DOT.PROV,TITRES PARTICIPATION			1 967 511,52	0,05	(1 967 511,52)	-100,0
Intérêts et charges assimilées		819 818,98	0,02	570 817,42	0,02	249 001,56	43,62
66100000	INTERETS SUR COUVERTURE	27 896,00		36 946,53		(9 050,53)	-24,50
66114600	INTERETS EMPRUNTS	58 016,74		29 237,65		28 779,09	98,43
66150000	INTERETS C/C GROUPE	42 280,38				42 280,38	
66151000	INTERETS CPES DE BANQUE	1 759,84		1 781,07		(21,23)	-1,19
66800000	ECART DE CONVERSION EURO			0,01		(0,01)	-100,0
66860001	COMMISSIONS REVERSE FACTORING	689 866,02	0,02	502 852,16	0,01	187 013,86	37,19
Différences négatives de change		2 457,15		6 932,00		(4 474,85)	-64,55
66600000	PERTES DE CHANGE	2 457,15		6 932,00		(4 474,85)	-64,55
Résultat financier		10 782 827,75	0,30	10 576 941,66	0,28	205 886,09	1,95
Résultat courant avant impôts		97 428 795,48	2,73	134 919 907,74	3,56	(37 491 112,26)	-27,79
Total des produits exceptionnels		14 539 872,55	0,41	21 803 155,85	0,58	(7 263 283,30)	-33,31
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 222 352,17	0,17	6 311 059,26	0,17	(88 707,09)	-1,41
77110000	DEDITS SUR VENTES	1 904 514,25	0,05	2 493 026,61	0,07	(588 512,36)	-23,61
77140000	RENTRES/CREANCES AMORT.	658,00		50,00		608,00	N/S
77181000	AUTRES PDTS EXCEP.GESTION	4 317 179,92	0,12	3 817 982,65	0,10	499 197,27	13,07
Produits exceptionnels sur opérations en capital		547 821,00	0,02	6 563 655,00	0,17	(6 015 834,00)	-91,65
77520000	PRODUITS CESS IMMOB.CORP.	547 821,00	0,02	6 563 655,00	0,17	(6 015 834,00)	-91,65
Reprises sur provisions et transferts de charges		7 769 699,38	0,22	8 928 441,59	0,24	(1 158 742,21)	-12,98
78710000	REP S/AMTS EXCEPTIONN	807 022,25	0,02	1 421 095,78	0,04	(614 073,53)	-43,21
78725000	REPR./AMTS DEROGATOIRES	5 286 698,60	0,15	4 707 825,48	0,12	578 873,12	12,30
78750000	REPR./PROV.RISQ. & CHARGE	575 407,00	0,02	447 876,00	0,01	127 531,00	28,47
78750500	REP S/PROV RISQUES PRUDHOMMES	1 040 991,53	0,03	643 248,03	0,02	397 743,50	61,83
78751000	REPR./PROV.RISQ. NON DED.	59 580,00		1 708 396,30	0,05	(1 648 816,30)	-96,51
Total des charges exceptionnelles		12 551 209,79	0,35	16 765 222,00	0,44	(4 214 012,21)	-25,14
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		2 113 379,58	0,06	506 552,39	0,01	1 606 827,19	317,21
67110000	DEDITS	130 904,42		137 074,53		(6 170,11)	-4,50
67120000	PENALITES & AMENDES FISCALES	251 627,19	0,01	341,12		251 286,07	N/S
67120100	PENALITES & AMENDES PENAL	6 409,32		44 098,94		(37 689,62)	-85,47
67180000	AUTRES CH EXCEP /OP GEST.			115 000,00		(115 000,00)	-100,0
67180200	CHARGES SUITE PROV.RISQUE	342 309,65	0,01	133 425,64		208 884,01	156,55
67180600	INDMNITES RESIL BAIL			80 000,00		(80 000,00)	-100,0
67188000	CH.EXCEPT./ OPERATION GESTION	1 382 129,00	0,04	(3 387,84)		1 385 516,84	N/S
Charges exceptionnelles sur opération en capital		610 180,35	0,02	5 501 982,97	0,15	(4 891 802,62)	-88,91
67520000	V.N.C.IMMOB.CORPORELLES	603 265,45	0,02	4 826 894,81	0,13	(4 223 629,36)	-87,50
67520600	VNC DROIT AU BAIL			670 775,83	0,02	(670 775,83)	-100,0
67520800	VNC IMMOB INCORP.			1 392,71		(1 392,71)	-100,0
67521840	VNC MOBILIER DE BUREA	6 914,90		2 919,62		3 995,28	136,84
Dotations excep. aux amortissements et aux provisio		9 827 649,86	0,28	10 756 686,64	0,28	(929 036,78)	-8,64
68725000	DOT.AMORT.DEROGATOIRES	6 683 809,17	0,19	5 660 173,17	0,15	1 023 636,00	18,08
68710000	DOT.AMORT.EXCEPT.IMMOBIL.	865 611,85	0,02	2 867 948,97	0,08	(2 002 337,12)	-69,82
68750000	DOT.PROV.RISQUES & CHARG.	140 000,00		1 091 309,00	0,03	(951 309,00)	-87,17
68750500	DOT PROV RISQUES PRUDHOMMES	1 456 141,84	0,04	1 137 255,50	0,03	318 886,34	28,04
68760000	DOT. EXCEPT. ELEMENTS FINANCIERS	682 087,00	0,02			682 087,00	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Variations	%
Résultat exceptionnel	1 988 662,76	0,06	5 037 933,85	0,13	(3 049 271,09)	-60,53
Participation des salariés aux résultats	14 614 319,00	0,41	22 329 760,00	0,59	(7 715 441,00)	-34,55
69100000 PARTICIPAT. DES SALARIES	14 614 319,00	0,41	22 329 760,00	0,59	(7 715 441,00)	-34,55
Impôts sur les bénéfices	8 906 845,00	0,25	17 138 988,00	0,45	(8 232 143,00)	-48,03
69520000 CREDIT IMPOT RECHERCHE	(18 000,00)		(72 000,00)		54 000,00	75,00
69530000 REDUCTION D'IMPOT MECENAT	(1 000 933,00)	-0,03	(559 543,00)	-0,01	(441 390,00)	-78,88
69850000 INTEG. FISCALE - CHARGES	9 932 474,00	0,28	17 770 531,00	0,47	(7 838 057,00)	-44,11
69550000 CREDIT IMPOT FAMILLE	(6 696,00)				(6 696,00)	
Résultat de l'exercice	75 896 294,24	2,13	100 489 093,59	2,65	(24 592 799,35)	-24,47

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 568 003 450,38	100,00	3 791 339 130,64	100,00	(223 335 680,26)	-5,89
Ventes de marchandises	3 292 424 238,07	92,28	3 561 669 113,47	93,94	(269 244 875,40)	-7,56
- Achats de marchandises	2 519 042 116,94	76,51	2 811 430 813,61	78,94	(292 388 696,67)	-10,40
- Variation stocks de marchandises	59 204 380,00	1,80	(104 493 944,00)	-2,93	163 698 324,00	-156,66
MARGE COMMERCIALE (a)	714 177 741,13	21,69	854 732 243,86	24,00	(140 554 502,73)	-16,44
Production vendue	275 579 212,31	7,72	229 670 017,17	6,06	45 909 195,14	19,99
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	275 579 212,31	7,72	229 670 017,17	6,06	45 909 195,14	19,99
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	275 579 212,31	100,00	229 670 017,17	100,00	45 909 195,14	19,99
MARGES (Commerciale + Production)	989 756 953,44	27,74	1 084 402 261,03	28,60	(94 645 307,59)	-8,73
- Achats non stockés (c)	23 894 036,18	0,67	22 739 953,95	0,60	1 154 082,23	5,08
- Autres charges externes (c)	475 908 898,74	13,34	486 258 618,76	12,83	(10 349 720,02)	-2,13
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	489 954 018,52	13,73	575 403 688,32	15,18	(85 449 669,80)	-14,85
+ Subventions d'exploitation	4 430 544,93	0,12	5 020 305,77	0,13	(589 760,84)	-11,75
- Impôts, taxes sur rémunérations	12 916 929,56	0,36	13 401 682,47	0,35	(484 752,91)	-3,62
- Autres impôts et taxes	25 739 025,71	0,72	26 649 392,91	0,70	(910 367,20)	-3,42
- Salaires et traitements	288 134 915,79	8,08	278 625 876,55	7,35	9 509 039,24	3,41
- Charges sociales	106 722 479,79	2,99	146 841 172,50	3,87	(40 118 692,71)	-27,32
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	60 871 212,60	1,71	114 905 869,66	3,03	(54 034 657,06)	-47,03
+ Reprises sur amortissements et provisions	59 441 098,76	1,67	54 251 762,69	1,43	5 189 336,07	9,57
+ Autres produits d'exploitation	6 282 057,13	0,18	5 028 388,05	0,13	1 253 669,08	24,93
+ Transfert de charges d'exploitation	50 661 129,83	1,42	50 298 120,21	1,33	363 009,62	0,72
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	94 125 802,31	2,64	103 277 925,12	2,72	(9 152 122,81)	-8,86
- Autres charges de gestion courante	2 631 183,82	0,07	2 698 747,20	0,07	(67 563,38)	-2,50
RESULTAT EXPLOITATION	80 498 512,19	2,26	118 507 468,29	3,13	(38 008 956,10)	-32,07
Bénéfice-perte sur opérations en commun	6 147 455,54	0,17	5 835 497,79	0,15	311 957,75	5,35
+ Produits financiers	11 605 103,88	0,33	13 122 202,60	0,35	(1 517 098,72)	-11,56
- Charges financières	822 276,13	0,02	2 545 260,94	0,07	(1 722 984,81)	-67,69
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	97 428 795,48	2,73	134 919 907,74	3,56	(37 491 112,26)	-27,79
Produits exceptionnels	14 539 872,55	0,41	21 803 155,85	0,58	(7 263 283,30)	-33,31
- Charges exceptionnelles	12 551 209,79	0,35	16 765 222,00	0,44	(4 214 012,21)	-25,14
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 988 662,76	0,06	5 037 933,85	0,13	(3 049 271,09)	-60,53
- Participation des salariés	14 614 319,00	0,41	22 329 760,00	0,59	(7 715 441,00)	-34,55
- Impôts sur les bénéfices	8 906 845,00	0,25	17 138 988,00	0,45	(8 232 143,00)	-48,03
RESULTAT DE L'EXERCICE	75 896 294,24	2,13	100 489 093,59	2,65	(24 592 799,35)	-24,47

•

TABLEAUX FISCAUX - 2050 2059

(1) BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : Avenue de la Motte		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 4 7 3 8 4 5 7 0 0 2 0 1 7		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le : 31122022						
		N-1 : 31122021						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
		Frais de développement *	CX					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF					
		Fonds commercial (1)	AH	20 020 083	10 289 982	9 730 101	9 730 101	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	130 841 641	82 438 680	48 402 961	34 567 851	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	15 533 084		15 533 084	15 533 084	
		Constructions	AP	100 403 109	77 066 908	23 336 201	20 804 696	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	11 347 646	10 366 754	980 892	1 022 256	
		Autres immobilisations corporelles	AT	356 525 388	267 934 372	88 591 016	81 100 379	
		Immobilisations en cours	AV	8 272 076		8 272 076	2 127 968	
		Avances et acomptes	AX					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
			Autres participations	CU	19 155 605	3 567 986	15 587 619	15 587 619
			Créances rattachées à des participations	BB				
			Autres titres immobilisés	BD				
			Prêts	BF	1 185 126		1 185 126	1 297 554
			Autres immobilisations financières *	BH	5 453 103		5 453 103	5 457 369
TOTAL (II)		BJ	668 736 861	451 664 682	217 072 178	187 228 878		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL					
		En cours de production de biens	BN					
		En cours de production de services	BP					
		Produits intermédiaires et finis	BR					
		Marchandises	BT	416 308 807	6 007 022	410 301 785	470 515 707	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 153 340		7 153 340	18 345 094	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	50 766 516	335 555	50 430 961	44 907 920	
		Autres créances (3)	BZ	485 650 566	2 710 356	482 940 209	433 332 663	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	29 326 129		29 326 129	26 329 577		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	15 485 478		15 485 478	15 814 254		
	TOTAL (III)	CJ	1 004 690 836	9 052 933	995 637 902	1 009 245 216		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 673 427 696	460 717 615	1 212 710 081	1 196 474 094		
Renvois : (1) Dont droit au bail : 8 035 380		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 611 564)	DA	40 611 564	40 611 564
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	12 700 766	12 700 766
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 061 157	4 061 157
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	146 992 471	146 503 377
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	75 896 294	100 489 094
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK	27 028 422	25 631 312	
TOTAL (I)	DL	307 290 674	329 997 269	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	58 533 197	71 125 438
	Provisions pour charges	DQ	6 205 016	3 057 324
	TOTAL (III)	DR	64 738 213	74 182 762
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	27 848 377	7 933 362
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	27 540 511	202 350
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	40 194 708	42 247 562
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	464 186 629	451 808 085
	Dettes fiscales et sociales	DY	106 894 455	122 625 931
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 644 403	5 131 044
	Autres dettes	EA	9 436 291	9 458 230
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	160 935 821	152 887 499
TOTAL (IV)	EC	840 681 194	792 294 063	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 212 710 081	1 196 474 094	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	794 255 018	750 046 501
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	20 712 881		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023.

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER		Néant ☐ *						
		Exercice N		Exercice (N-1)				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 290 747 080	FB	1 677 158	FC	3 292 424 238	3 561 669 113
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	40 125	FE		FF	40 125	11 469
		FG	275 539 087	FH		FI	275 539 087	229 658 549
		FJ	3 566 326 293	FK	1 677 158	FL	3 568 003 450	3 791 339 131
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	4 430 545	5 020 306	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	110 102 229	104 549 883	
	Autres produits (1) (11)				FQ	6 282 057	5 028 388	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 688 818 281	3 905 937 707
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	2 519 042 117	2 811 430 814	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	59 204 380	(104 493 944)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	499 802 935	508 998 573	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	38 655 955	40 051 075	
	Salaires et traitements *				FY	288 134 916	278 625 877	
	Charges sociales (10)				FZ	106 722 480	146 841 173	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	42 327 094	37 972 616
						GB		
						GC	6 858 896	6 648 524
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GD	44 939 813	58 656 785
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE	2 631 184	2 698 747
	Autres charges (12)				GF	3 608 319 769	3 787 430 239	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	80 498 512	118 507 468	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GH	6 168 960	5 875 091	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GI	21 504	39 594	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GJ	2 014 353	10 452	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GK			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GL	9 588 306	13 071 329	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GM			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GN	2 444	40 421	
	Différences positives de change				GO			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GP	11 605 104	13 122 203	
	Total des produits financiers (V)				GQ		1 967 512	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GR	819 819	570 817	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GS	2 457	6 932	
	Différences négatives de change				GT			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GU	822 276	2 545 261	
Total des charges financières (VI)					GV	10 782 828	10 576 942	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	97 428 795	134 919 908	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)								

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER				Néant ☐ *																
		Exercice N		Exercice N-1																
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 222 352	6 311 059																
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	547 821	6 563 655																
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	7 769 699	8 928 442																
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	14 539 873	21 803 156																
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 113 380	506 552																
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	610 180	5 501 983																
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	9 827 650	10 756 687																
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12 551 210	16 765 222																
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 988 663	5 037 934																
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	14 614 319	22 329 760																
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	8 906 845	17 138 988																
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 721 132 217	3 946 738 157																
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 645 235 923	3 846 249 064																
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	75 896 294	100 489 094																
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY																		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	5 388 655	4 163 446																
		HP																		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	4 081 398	2 752 679																
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1H	2 645 202	2 115 298																
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1J	2 014 353	10 139																
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1K	42 280																	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX	1 278 221	932 572																
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC																		
	(9) Dont transferts de charges	RD																		
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A1	50 661 130	50 298 120																
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2																		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	4 426 541	3 415 687																
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	A4	268 124	254 659																
	Dont cotisations facultatives Madelin A7																			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8																			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>12 551 210 14 539 873</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	12 551 210 14 539 873				
	Exercice N																			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	12 551 210 14 539 873																			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs</td> <td>2 645 202 5 388 655</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs					Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs	2 645 202 5 388 655					
Exercice N																				
Charges antérieures	Produits antérieurs																			
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs	2 645 202 5 388 655																			

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2022

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67110000 - DEDITS	130 904	
67120000 - PENALITES & AMENDES FISCALES	251 627	
67120100 - PENALITES & AMENDES PENAL	6 409	
67180200 - CHARGES SUITE PROV.RISQUE	342 310	
67188000 - CH.EXCEPT./ OPERATION GESTION	1 382 129	
67520000 - V.N.C.IMMOB.CORPORELLES	603 265	
67521840 - VNC MOBILIER DE BUREA	6 915	
68710000 - DOT.AMORT.EXCEPT.IMMOBIL.	865 612	
68725000 - DOT.AMORT.DEROGATOIRES	6 683 809	
68750000 - DOT.PROV.RISQUES & CHARG.	140 000	
68750500 - DOT PROV RISQUES PRUDHOMMES	1 456 142	
68751000 - DOT PROV RISQUES	682 087	
77110000 - DEDITS SUR VENTES		1 904 514
77140000 - RENTREES/CREANCES AMORT.		658
77181000 - AUTRES PDTS EXCEP.GESTION		4 317 180
77520000 - PRODUITS CESS IMMOB.CORP.		547 821
78710000 - REP S/AMTS EXCEPTIONN		807 022
78725000 - REPR./AMTS DEROGATOIRES		5 286 699
78750000 - REPR./PROV.RISQ. & CHARGE		575 407
78750500 - REP S/PROV RISQUES PRUDHOMMES		1 040 992
78751000 - REPR./PROV.RISQ. NON DED.		59 580
Totalisation	12 551 210	14 539 873

22

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consecutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	117 272 547	KE		KF	39 304 739	
CORPORELLES	Terrains				KG	15 533 084	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	39 130 641	KK		KL	211 058
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	49 811 050	KN		KO	3 386 396
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP	6 895 641	KQ		KR	1 281 311
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3		KS	10 890 290	KT	492 080
	Autres immobilisations corporelles							KV	308 751 418	KW	25 327 240
	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KY		LA	
	Matériel de transport *							LB	22 553 279	LC	2 524 488
	Matériel de bureau et mobilier informatique							LE		LF	
	Emballages récupérables et divers *							LH	2 127 968	LI	20 211 982
	Immobilisations corporelles en cours							LK		LL	
	Avances et acomptes							LN	455 693 370	LO	53 434 555
	TOTAL III										
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U	19 155 605	8V		8W		
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	6 754 923	IU		IV	284 287	
	TOTAL IV				LQ	25 910 528	LR		LS	284 287	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	598 876 445	OH		OJ	93 023 581		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	5 715 563	LW	150 861 723	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	15 533 084	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	49 347	MB	39 292 352	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	41 800	ME	53 155 646	MF	
		Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG	221 840	MH	7 955 112	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	34 724	MK	11 347 646	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	2 526 292	MN	331 552 367	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	104 745	MT	24 973 022	MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	11 793 443	MZ	2 274 430	NA	8 272 076	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY	11 793 443	NG	5 253 179	NH	492 081 303	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW
Autres participations		IO		OX		OY	19 155 605	OZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	400 981	2F	6 638 229	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	400 981	NK	25 793 834	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4	11 793 443	OK	11 369 723	OL	668 736 861	OM		

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SA BOULANGER**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO Taux						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE	60 009 971	PF	19 037 104	PG		PH	79 047 076					
TOTAL I			RK	60 009 971	RM	19 037 104	RN		RO	79 047 076					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM	29 279 319	PN	891 229	PO	40 827	PQ	30 129 721						
	Sur sol d'autrui	PR	39 444 291	PS	1 191 103	PT	18 565	PU	40 616 830						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	6 017 379	PW	254 254	PX	219 248	PY	6 052 386						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	9 868 033	QA	533 327	QB	34 607	QC	10 366 754					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	227 920 650	QE	18 522 751	QF	1 961 945	QG	244 481 455						
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 510 196	QM	1 897 325	QN	93 377	QO	21 314 144						
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
	TOTAL II	QU	332 039 869	QV	23 289 989	QW	2 368 568	QX	352 961 290						
TOTAL GENERAL (I + II)			ON	392 049 840	OP	42 327 094	OQ	2 368 568	OR	432 008 365					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	119 814	R1		R2		R3	325 877	R4		R5		R6	(206 063)
	Sur sol d'autrui	R7	60 676	R8		R9		S1	463 914	S2		S3		S4	(403 239)
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	613 221	S6		S7		S8	210 590	S9		T1		T2	402 631
Inst. techniques mat. et outillage		T3	96 466	T4		T5		T6	16 601	T7		T8		T9	79 865
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	5 533 961	U2		U3		U4	4 256 400	U5		U6		U7	1 277 561
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	259 671	V7		V8		V9	13 316	W1		W2		W3	246 355
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2	6 683 809	X3		X4		X5	5 286 699	X6		X7		X8	1 397 111
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP	6 683 809	NQ		NR		NS	5 286 699	NT		NU		NV	1 397 111
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	6 683 809	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	5 286 699	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	1 397 111				
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER		Néant ☐ *							
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	25 631 312	TM	6 683 809	TN	5 286 699	TO	27 028 422
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	25 631 312	TS	6 683 809	TT	5 286 699	TU	27 028 422
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	22 738 264	4B	7 059 069	4C	16 791 851	4D	13 005 482
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	48 387 174	4F	33 311 614	4G	36 171 073	4H	45 527 715
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	39 744	5C		5D		5E	39 744
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	3 017 580	5W	6 165 272	5X	3 017 580	5Y	6 165 272
	TOTAL II	5Z	74 182 762	TV	46 535 954	TW	55 980 504	TX	64 738 213
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	12 964 624	6B	719 688	6C	2 726	6D	13 681 586
		6E	3 065 118	6F	145 923	6G	804 296	6H	2 406 745
		O2		O3		O4		O5	
		9U	3 567 986	9V		9W		9X	3 567 986
		O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N	4 997 480	6P	6 007 022	6R	4 997 480	6S	6 007 022
	Sur comptes clients	6T	292 097	6U	67 669	6V	24 211	6W	335 555
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	1 358 947	6Y	1 466 292	6Z	114 883	7A	2 710 356
	TOTAL III	7B	26 246 251	TY	8 406 595	TZ	5 943 596	UA	28 709 250
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	126 060 325	UB	61 626 359	UC	67 210 798	UD	120 475 885
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	51 798 709	UF	59 441 099			
			UG		UH				
			UJ	9 827 650	UK	7 769 699			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2056 - Détail des provisions pour impôts au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision IS /Intégration fiscale	39 744			39 744
Totalisation	39 744			39 744

2056 - Détail des autres provisions pour risques et ch au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision remises carte partenaire	3 017 580	6 165 272	3 017 580	6 165 272
Totalisation	3 017 580	6 165 272	3 017 580	6 165 272

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision sur fournisseurs débiteurs	1 209 680	784 205	114 883	1 879 003
Provision comptes débiteurs divers	149 267			149 267
Provision Neolog		682 087		682 087
Totalisation	1 358 947	1 466 292	114 883	2 710 356

8

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFIP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP	1 185 126	UR		US		1 185 126			
	Autres immobilisations financières		UT	5 453 103	UV		UW		5 453 103			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	498 996		498 996						
	Autres créances clients		UX	50 267 520		50 267 520						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY	788 558		788 558						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	267 470		267 470						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	28 543 978		28 543 978						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	1 382 829		1 382 829						
	Groupe et associés (2)		VC	153 464 083		153 464 083						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	301 203 647		301 203 647						
	Charges constatées d'avance		VS	15 485 478		15 485 478						
	TOTAUX			VT	558 540 788	VU	551 902 560	VV	6 638 229			
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	112 428						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	1 364 129							
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	20 712 881		20 712 881						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	7 135 495		904 028		3 278 683		2 952 784		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	63 611		63 611						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	464 186 629		464 186 629						
Personnel et comptes rattachés			8C	50 994 507		50 994 507						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	41 846 976		41 846 976						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 097 897		3 097 897						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 955 075		10 955 075						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	3 644 403		3 644 403						
Groupe et associés (2)			VI	27 476 900		27 476 900						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	9 436 291		9 436 291						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	160 935 821		160 935 821						
TOTAUX			VY	800 486 486	VZ	794 255 018		3 278 683		2 952 784		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques		VL	1 364 129			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	795 398	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

(9)

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2023.

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122022		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	75 896 294
					WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	40 230 026		
	Amendes et pénalités		WJ	258 037		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				17	8 906 845
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18	
	- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				WN	
	- Plus-values nettes à court terme				WO	
- Plus-values soumises au régime des fusions				XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		
		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
TOTAL I					WR	134 450 550
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
			- imposées au taux de 0 %			
			- imposées au taux de 19 %			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			- imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						
Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A) 20 000						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					
	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9			
	Zone franche urbaine-IE (art. 44 octies)		OV			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP			
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			
Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3				
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC				
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA				
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Deductions diverses (à détailler sur feuillet séparé)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			
	Dont déduction exceptionnelle -nonnelle simulateur de conduite		YH			
	Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI			
	Dont ded. exc. (art. 39 decies A)		YA			
	Dont ded. exc. (art. 39 decies B)		YB			
	Dont ded. exc. (art. 39 decies C)		YC			
Dont ded. exc. (art. 39 decies D)		YD				
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI				
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)					XI	77 361 390
{ déficit (II moins I)					XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	39 220 695
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	38 140 695
					XO	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2022

Libellé	Montant
Quote part SCI 2022	7 779 969
Dépenses de mécénat 2022	1 278 221
Totalisation	9 058 190

SA BOULANGER

CATELYS

2058A - Déductions diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
Suramortissement 40%	68 698
Quote part SCI 2022	6 190 464
Totalisation	6 259 162

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER			Néant ☐ *		
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	53 859 474	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5	39 220 695	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	14 638 779	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	14 638 779	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	31 317 786	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour risques et charges	8Z	12 541 404	9A	12 381 980	
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour dépréciation	9F	865 612	9G	807 022	
	9H		9J		
Charges à payer					
PARTICIPATION DES SALAIRES	9K	14 614 319	9L	22 329 760	
CONTRIBUTION SOCIALE C3S	9M	5 800 260	9N	6 213 540	
TAXE SUR LES SURFACES	9P	6 408 431	9R	7 117 696	
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	40 230 026	YO	48 849 998
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 31/12/2022

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Risques et litiges non déductibles		59 580
Provision rembt subvention IS / IF		
Provisions Garanties Clients non déductibles	12 541 404	12 322 400
Totalisation	12 541 404	12 381 980

2058B - Détail des provisions pour dépréciation au 31/12/2022

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Provision débiteurs divers		
Provision dépréciation immobilisations incorp. et corp.	865 612	807 022
Totalisation	865 612	807 022

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	146 503 377	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	100 489 094		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	100 000 000				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	246 992 471		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	146 992 471				
					TOTAL II	ZH	246 992 471				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	128 898 918		130 146 297			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	88 735 428		XQ	106 896 220		101 009 105			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	17 273 048		19 622 159			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	53 700 534		56 012 478			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	193 034 215		202 208 534			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	499 802 935		508 998 573			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	10 675 394		11 742 285			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	27 980 561		28 308 790			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	38 655 955		40 051 075			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	827 596 365		893 275 570			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	596 941 683		651 105 598			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				OB	288 134 916					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	38 220 695	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4 7 8 6 1 3 1 6 9 0 0 0 4 2	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1 Constructions	49 347		40 827		8 520	
	2 Constructions sur sol d'	41 800		18 565		23 236	
	3 Agenc. des constructions	221 840		219 248		2 593	
	4 Matériel et outillages	34 724		34 607		117	
	5 Agencements aménagement	2 526 292		1 961 945		564 347	
	6 Matériel de bureau	24 941		24 941			
	7 Matériel informatique	43 353		38 900		4 453	
	8 Mobilier	36 451		29 537		6 915	
	9 Immobilisations incorp.						
	10 Droit au bail						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
			19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1	(8 520)	(8 520)				
	2	3 500	(19 736)	(19 736)			
	3		(2 593)	(2 593)			
	4		(117)	(117)			
	5	537 406	(26 940)	(26 940)			
	6						
	7		(4 453)	(4 453)			
	8	6 915					
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(62 359)				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine Ⓐ	Moins-values à 12,80 % Ⓒ	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % Ⓓ	Solde des moins-values à 12,80 % Ⓔ
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine Ⓐ	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice Ⓒ	Solde des moins-values à reporter col. Ⓔ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 %, ou à 15 % Ⓒ	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice Ⓓ	A 15 % ou à 19 % Ⓔ		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2023

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER					Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N									
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme							
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2							
TOTAL (ligne 1 et 2)		3							
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4							
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5							
TOTAL (ligne 4 et 5)		6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7							
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)									
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(16)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	8 352
dont apprentis	YF	486
dont handicapés	YG	289
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 568 003 450
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	4 426 541
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	45 372 903
TOTAL 1	OX	3 617 802 894
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 855 517
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 430 545
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	6 286 061
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	2 542 936 153
Variation négative des stocks	OQ	59 204 380
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	376 241 650
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	9 690 006
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 631 184
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	2 990 703 373
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	633 385 583
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	633 385 583
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	3 617 802 894
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	5 120 574 129
Période de référence	GY	
	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

11

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

34738457002017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA BOULANGER

ADRESSE (voie)

Avenue de la Motte

Le HUB

CODE POSTAL

59810

VILLE

LESQUIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

2 617 851

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

S.A.

Dénomination

UNITED.B

N° SIREN (si société établie en France)

478613169

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

2 617 851

Adresse :

N°

Voie

Avenue de La Motte

Code postal

59810

Commune

LESQUIN

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/2 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 34738457002017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA BOULANGER

ADRESSE (voie) Avenue de la Motte

Le HUB

CODE POSTAL 59810

VILLE

LESQUIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

11

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/2 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 34738457002017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA BOULANGER

ADRESSE (voie) Avenue de la Motte Le HUB

CODE POSTAL 59810 VILLE LES QUIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 11

Forme juridique Dénomination ARATUBA BV

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00

Adresse : N° 7 Voie DE BOELELAS N

Code postal 1083 Commune HJ AMSTERDAM Pays PAYS-BAS

Forme juridique SCI Dénomination CYCAS

N° SIREN (si société établie en France) 454042839 % de détention 99,90

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA MOTTE

Code postal 59810 Commune LES QUIN Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination MERIGNAC

N° SIREN (si société établie en France) 403220205 % de détention 100,00

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA MOTTE

Code postal 59810 Commune LES QUIN Pays FRANCE

Forme juridique S.A. Dénomination BOULANGER FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 493636039 % de détention 99,88

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA MOTTE

Code postal 59810 Commune LES QUIN Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination OLIVEA

N° SIREN (si société établie en France) 477497978 % de détention 99,90

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA MOTTE

Code postal 59810 Commune LES QUIN Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination SYNEDIS

N° SIREN (si société établie en France) 485191407 % de détention 10,64

Adresse : N° 40 Voie AVENUE DE FLANDRE

Code postal 59170 Commune CROIX Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination TECHNOCITE

N° SIREN (si société établie en France) 532003514 % de détention 99,00

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA MOTTE

Code postal 59810 Commune LES QUIN Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ATOUT PARC

N° SIREN (si société établie en France) 497618892 % de détention 100,00

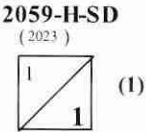
Adresse : N° Voie AVENUE DE LA MOTTE

Code postal 59810 Commune LES QUIN Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

OBLIGATION DECLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES



Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

COMPOSITION DU CAPITAL

N° de dépôt

Néant ☒ *

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE (2)	
EXERCICE CLOS LE	3 1 1 2 2 0 2 2
N° SIRET	3 4 7 3 8 4 5 7 0 0 2 0 1 7
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	SA BOULANGER
ADRESSE (voie)	Avenue de la Motte Le HUB
CODE POSTAL	59810
VILLE	LESQUIN
IDENTIFICATION DES SOCIETES DETENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50% DE LA SOCIETE DECLARANTE (2)	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si déposé néant, cocher la case.

OBLIGATION DECLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

2059-I-SD

(2023)



(1)

Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

Néant ☐ *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DECLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE 31 | 12 | 20 | 22

N° SIRET 3 | 4 | 7 | 3 | 8 | 4 | 5 | 7 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA BOULANGER

ADRESSE (voie) Avenue de la Motte

Le HUB

CODE POSTAL 59810

VILLE LESQUIN

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50% PAR LA SOCIÉTÉ DECLARANTE (2)

Forme juridique SAS Dénomination ELECTRO DEPOT FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 433744539

% de détention 95,01

Adresse : N° 1 Voie ROUTE DE VENDEVILLE

Code postal 59155

Commune FACHES THUMESNIL

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ELECTRO DEPOT FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 488957416

% de détention 95,01

Adresse : N° 1 Voie ROUTE DE VENDEVILLE

Code postal 59155

Commune FACHES THUMESNIL

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination WEBDISTRIB

N° SIREN (si société établie en France) 443041926

% de détention 99,95

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA MOTTE

Code postal 59810

Commune LESQUIN

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si déposé néant, cocher la case.

TABLEAUX FISCAUX - 2065

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)N° 2065-SD
(2023)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES 6 RUE COURTOIS 93505 PANTIN CEDEX				Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :						
A IDENTIFICATION	SA BOULANGER Avenue de la Motte Le HUB 59810 LESQUIN										
Identification du destinataire	122	605828	34738457002017								
	Insp. IFU	N° dossier	N° Siret	B ACTIVITÉ							
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				Activités exercées (souligner l'activité principale) : Commerce de détail d'appareils Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐							

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012009
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

S.A. HIGH TECH MULTICANAL GROUP

Avenue de La Motte

59810 LESQUIN

n° SIRET 4 7 8 6 1 3 1 6 9 0 0 0 4 2

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	38 140 695	Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%						
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%		Plus-values exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Zone de restructuration de la déense art 44 terdecies	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies	☐	Territoire entrepreneur art 44 octies A	☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15%		Autres dispositifs	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐						
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐							

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)	1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
	Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement		
	2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.		
	Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066		

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)	☐		
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : SAS SURBOLEM			
64 Blvd de Cambrai	59100 ROUBAIX	FRANCE	519087928
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)	☐		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAP

ECF ☐	Désignation du prestataire	
------------------------------	----------------------------	--

OGA/OMGA ☐	Visueur conventionné ☐	
Nom, adresse, téléphone :		
- Professionnel de l'expertise comptable :	Cabinet CA TELYS	115 117 rue Nationale 59000 LILLE
- Conseil :		03.2014.55.20
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :		
N° d'agrément		

A LESQUIN le 07052023

Signature et qualité du déclarant

Nicolas GACOIN

Directeur Financier

N° 2065 Bis-SD
(2023)

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SA BOULANGER
31122022

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

Payées par la société elle-même

(a)

Payées par un établissement chargé
du service des titres

(b)

2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)

(c)

3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

(d)

4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d)

(e)

ci-dessus

(f)

(A préciser par nature sur les lignes e à h)

(b)

5. Montant des revenus distribués éligibles
à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

(i)

6. Montant des revenus distribués non éligibles
à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

①

7. Montant des revenus répartis

total (a a h)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :

- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants

Pour les
SARL

Nombre
de parts
sociales
apparten-
nant à
chaque as-
socié en
toute pro-
priété ou
en usufruit

Son as	Année au cours de laquelle le verse- ment a été effec- tué
-----------	--

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement dits

à titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6

Indemnités forfaitaires

Rembours

Indemnité
forfeitoire

Rembour-

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SA BOULANGER
31122022

K

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

51

Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		181 021 027
Autres créances clients		3 347 854
CLIENTS FACTURES A ETABL.	2 504 888	
FACT A ETABLIR FOURNISSEURS	842 965	
Autres créances		177 673 174
RISTOURNES A RECEVOIR	171 460 712	
PROV ESCOMPTE DIFFER	1 059 940	
PERS. PRODUITS A RECEVOIR	14 645	
S.S AUTRES ORGAN. A RECEVOIR	267 470	
ETAT ET COLLECTIVITES A RECEVO	1 364 806	
ETAT ET COLLECTIVITES A RECEVOIR - ACT	18 023	
ASSOCIES PRODUITS A RECEVOIR	1 364 129	
SINISTRES ASSURANCES	59 136	
MALI FUSION S/ACTIF CIRCULANT	2 064 312	

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		205 235 596
Emprunts et dettes financières divers		1 364 129
ASSOCIES CHARGES A PAYER	1 364 129	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		141 085 010
FOURN. FACT. NON PARVENUES	141 085 010	
Dettes fiscales et sociales		62 786 457
PROVISION CONGES PAYES	22 619 943	
PROV PARTIC DES SALAIRES	14 614 319	
PROV. SALAIRES A PAYER	2 628 100	
DEPLACEMENTS A PAYER	25 898	
CHARGES CONGES PAYES	8 697 843	
AUTR. CHARG. SOCIAL. A PAYER	2 963 778	
CHARGES/ SALAIRES A PAYER	730 135	
SALAIRES TICKETS RESTAURANTS	1 870 477	
ETAT & COLLECT. A PAYER	7 476 236	
ETAT TAXES ENSEIGNES A PAYER	1 091 555	
ETAT TAXES DEPLIANTS A PAYER	68 173	

TABLEAUX FISCAUX GROUPE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SEPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA BOULANGER**N° SIRET : **3 4 7 3 8 4 5 7 0 0 2 0 1 7**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES**
6 RUE COURTOIS

Neant ☐ *

93505 PANTIN CEDEX

Exercice ouvert le : **01012022**clos le : **31122022****I - REINTEGRATIONS**Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

E1	75 896 294
E2	58 554 256
E9	
Z7	80 000
E3	134 530 550

Reintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	58 554 256
Reintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Reintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	80 000

TOTAL I

II - DEDUCTIONSPerte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

E4	
E5	57 089 160
EY	
E6	
EZ	
E7	
E8	
I9	

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	57 089 160
Plus-values nettes à long terme		
• imposées au taux de 19 %	EY	
• imposées au taux de 15 %	E6	
• imposées au taux de 0 %	EZ	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II

F1	57 089 160
F2	77 441 390
F3	
F4	
F6	39 220 695
F8	38 220 695
F9	

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	77 441 390
	Déficit (II-I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	39 220 695
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	38 220 695
	Déficit	F9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA BOULANGER**Néant ☐ *Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
6 RUE COURTOIS

93505 PANTIN CEDEX

Exercice ouvert le : **01012022**clos le : **31122022**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				M5 53 859 474
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis	)	M5 ter
Déficits imputés				J9 39 220 695
Déficits reportables				M6 14 638 779
Déficits nés au titre de l'exercice				H8
Total des déficits restant à reporter				H9 14 638 779

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
I	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à deduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA BOULANGER**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
6 RUE COURTOIS**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

93505 PANTIN CEDEX

SIRET Société intégrée : **34738457002017**

Exercice ouvert le : **01012022** clos le : **31122022**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et reintégrations		Déficit et deductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	38 140 695		CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX	38 140 695		CY			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ	38 140 695	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et deductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3				

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA BOULANGER**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
6 RUE COURTOIS

93505 PANTIN CEDEX

SIRET Société intégrée : **34738457002017**Exercice ouvert le : **01012022**clos le : **31122022**Néant * ☒

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ	
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH	
TOTAL		FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL		FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions						
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %				
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2	F3	GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)				F6	GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9	G1	GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4	G5	GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19%	GE				GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8				E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%				E7					E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA BOULANGER**

N° SIRET : 34738457002017

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
6 RUE COURTOIS****93505 PANTIN CEDEX**Exercice ouvert le : **01012022**clos le : **31122022**Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	77 361 390
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	77 361 390

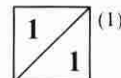
(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	UNITED.B		
SIREN de la société mère :	478613169		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SA BOULANGER		
SIREN de la société intégrée :	347384570		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES 6 RUE COURTOIS 93505 PANTIN CEDEX		
Exercice ouvert le : 01012022	clos le : 31122022		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

CREDITS IMPOT

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

N° 2069-RCI-SD

(2023)

Formulaire obligatoire

Au titre de l'année civile 2022

Néant ☐

Dénomination de l'entreprise	SA BOULANGER	N° Siren : 347384570
Adresse	Avenue de la Motte	59810 LESQUIN

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☒PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère	UNITED.B	N° Siren : 478613169
Adresse	Avenue de la Motte	59810 LESQUIN

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat

766 933

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche

18 000

FAM - Crédit d'impôt famille

6 696

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)**III - CAS PARTICULIERS**

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux Cf. état 2069RCI- Mécénat - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

2069RCI - Mécénat - Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire				Intermédiaire				Valeur de la contrepartie						
		N° SIREN ou RNA	Forme juridique	Désignation	Adresse	Code postal	Ville	Pays	N° SIREN ou RNA			Forme juridique	Désignation	Adresse	Code postal	Ville
3 000,00	30/06/2021	842683327	ASS	FEMMES DE FOOT	12 Rue de l'Externawerth	67100	STRASBOURG	FRANCE								0
3 000,00	05/10/2021	845250380	ASS	DIVERSITEZYVOS ALE	29 Bd Bourbon	75004	PARIS	FRANCE								0
2 761,95	01/03/2021	379808199	ASS	EMMAUS TOURCOING	172 Rue Winnoc Chocquetel	59200	TOURCOING	FRANCE								0
5 000,00	07/09/2021	538678277	FDT	FONDATION ENTREP	32 Rue du Faubourg Poiss	75010	PARIS	FRANCE								0
3 543,77	31/12/2021	757647282	FDT	FONDATION OVE	19 rue Marius Grosso	69120	VAULX EN VEL	FRANCE								0
1 804,40	31/12/2021	802534297	ASS	PARTAGENCE	37 Rue des Mathurins	75008	PARIS	FRANCE								0
1 500,00	08/09/2021	419441563	ASS	LES CLOWNS DE L'ESP	1 Av de la Créativité	59650	VILLENEUVE D	FRANCE								0
5 000,00	25/02/2021	000000000	ASS	FONDS DE SOLIDARIT		99999		FRANCE								0
1 250,00	05/11/2021	451074850	ASS	QUAND M'AIMES ?	52 Rue Sadi Carnot	59139	WATTIGNIES	FRANCE								0
1 500,00	30/03/2021	853153401	ASS	SOLEA	96 Rue Brule Maison	59000	LILLE	FRANCE								0
8 443 553,81	31/12/2021	000000000	FDT	FONDATION BOULAN	Avenue de la Motte	59810	LESQUIN	FRANCE								0

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou année 2022 ¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SA BOULANGER		
Adresse	Avenue de la Motte	Le HUB	59810 LESQUIN
N° SIREN	347384570		

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☒

Dénomination de la société mère	S.A. UNITED.B		
Adresse	Avenue de la Motte		59810 LESQUIN
N° SIREN	478613169		

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	3 568 003 450	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5 %) ²	2	17 840 017
----------------------------------	---	---------------	---	---	------------

I - DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ³	3	1 278 221
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c	
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	1 278 221
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	1 278 221
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	16 561 796

¹ Pour les entreprises individuelles.² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUES AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET REPORTABLES

Le tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de prise en compte des vrst.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁶	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁷		Excédents imputés ⁸		Excédents restant à imputer ⁹ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A	16 561 796	10		
N-4		B (A-10)	16 561 796	11		
N-3		C (B-11)	16 561 796	12		
N-2		D (C-12)	16 561 796	13		
N-1		E (D-13)	16 561 796	14		
				15	Total	

IV - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT

IV - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT

MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT		
Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	1 278 221
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	1 278 221
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ¹⁰	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹¹	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹² [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	766 933

Entreprises individuelles: les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: les montants déterminés ligne 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

V - REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETES DE PERSONNES (OU ASSIMILES)¹³

UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETES DE PERSONNES (OU ASSIMILES) ¹³		
Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part de la réduction d'impôt
Total		

VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice : _____

Montant de la réduction d'impôt : _____

Montant de l'impôt après réduction : _____

Total : _____

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 23</i>)	25	766 933
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25</i>).	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24</i>)	27	766 933

⁶ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 6.

⁷ Reporter case A, le montant de l'excédent.

7 Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9. Dans l'hypothèse où le montant porté ligne 9

Report case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.
 Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.
 Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la ligne 9.

9 Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécatat de l'année suivante.

Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

Montant à reporter sur la déclaration n°2069-RCI-SD

Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 165 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

VII - SUIVI DE LA REDUCTION D'IMPOT POUR DETERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DECLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNEE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ¹⁴	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT NON UTILISEE EN N-1 SELON L'ANNEE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁵	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹⁶ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1	1	2	
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹⁷		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ¹⁸			32

¹⁴ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁵ Reporter le montant indiquée ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹⁶ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹⁷ Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

¹⁸ Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSES DE RECHERCHE

N° 2069-A-SD

**Crédit d'impôt recherche (art 244 quater B du CGI)
et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (article 244 quater B bis du CGI)**

Dépenses engagées au titre de l'année 2022

(article 244 quater B du CGI et
article 244 quater B bis du CGI)

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique "Professionnels". Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01/01/2022	Clos le	31/12/2022
---------------------------------	------------	---------	------------

Cachet du service	Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	347384570	Code NACE	4321A
		Activités (cfnotice)	Informatique		
	SA BOULANGER Avenue de la Motte 59810 LESQUIN		(ancienne adresse en cas de changement)		

• Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	X	Désignation et adresse de la société mère	N° SIREN de la société mère	
			UNITED.B Avenue de la Motte 59810 LESQUIN	478613169 Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée.	
Montant des crédits d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)				DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)				DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)				DX2	
Entreprises ayant engagé pour la 1re fois des dépenses de recherche en 2022 *				AZ	X

• Entreprises nouvelles créées en 2022 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)		
• PME au sens communautaire*	KZ		Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	3 568 003 450			
• Nombre de salariés	CZ		• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	
• Sociétés de personnes * n'ayant pas opté pour l'IS	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*	GZ	
			• Nombre de jeunes docteurs (si dépenses déclarées ligne 1-5)	FZ	

* Cocher la case correspondante

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI

I - DEPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT (CIR-RECHERCHE)		ANNEE CIVILE 2022
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses ligne 4 et 5)	3	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) (ligne 1 x 75%) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf.notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise : (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	

B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES ² (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)		ANNEE CIVILE 2022	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	en France :	15a	
	à l'étranger ³ :	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	en France :	16a	
	à l'étranger ³ :	16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)		17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à [ligne 14 x 3], reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à [ligne 14 x 3], reporter le résultat du calcul précité		18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19		19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant en ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20		20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements (ligne 19 + ligne 20) dans la limite de 10 000 000 €		21	

² Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

³ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNEE CIVILE 2022	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁵	24	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	25	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	ANNEE CIVILE 2022	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	30	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁵	31	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	32	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)	33a	
Dont mt. net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer	33b	

MONTANT NET TOTAL DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)	34a	
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT AU TITRE DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DEPENSES PORTEES LIGNES 34a ET 87 N'EXCEDE PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt (ligne 35a-35b) x 30% + (ligne 35b x 50%) ⁷	36	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92a)	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	38b	

⁴ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁵ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

⁶ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

⁷ Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer.

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 33a)	39a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (report de la ligne 33b)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 39a - ligne 39b) x 30% + (ligne 39b x 50%) ⁸	40	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un dpt d'outre-mer après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 38b + ligne 45b)	46b	
B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 87 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €		
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de rech. collaborative) (reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 87))	47a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 87))	47b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche (ligne 47a - ligne 47b) x 30% + (ligne 47b x 50%) ⁹	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) [ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 87)]	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (ligne 49 x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	53b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 33a)	54a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (report de la ligne 33b)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 87 - ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] ⁹ [(ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 50 %]	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excèdent le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5% [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	63b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION) ⁸	ANNEE CIVILE 2022	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Autres dépenses de fonctionnement $[(\text{ligne } 65 \times 75\%) + (\text{ligne } 66 \times 43\%)]$	67	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	68	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	69	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	70	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69 + ligne 70)	71	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 71 dans la limite de 400 000 €)	72	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	73	
Pour les prestataires, sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	74	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	75	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	76	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 - ligne 75 + ligne 76)	77a	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un dpt outre-mer	77b	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77c	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77d	
Montant total du crédit d'impôt $((\text{lignes } 77a - 77b - 77c - 77d) \times 20\%) + (\text{ligne } 77b \times 40\%) + (\text{ligne } 77c \times 40\%) + (\text{ligne } 77d \times 35\%)$ ¹²	78	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92c)	79	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 78 + ligne 79)	80a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un département d'outre-mer	80b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	80c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 80a)	81a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un département d'outre-mer (ligne 46b ou 64b + ligne 80b)	81b	
CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI		
V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)	ANNEE CIVILE 2022	
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	82	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) ¹³	83a	
en France :	83b	
à l'étranger :		
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 83a + ligne 83b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 84 Si (ligne 83a + ligne 83b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 84	84	
Montant des aides publiques remboursables ou non ¹⁴	85	
Montant des remboursements des aides publiques ¹⁵	86	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 84 - ligne 85 + ligne 86)	87	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	88	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative $[(\text{ligne } 87 - \text{ligne } 88) \times 40\%] + (\text{ligne } 88 \times 50\%)$	89	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92d)	90	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 89 + ligne 90)	91	

⁸ Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RIC1-10-10-30-20 § 10).

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice)

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Le taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

For. jrdq	Nom de la société	Adresse	Code postal	Commune	N° Siren	% de droits	Quote-part de recherche	Quote-part de collection	Quote-part d'innovation	Quote-part de rech. col.
Total										

2069A - Détail liste des associés

For. jrdq	Nom de l'associé	Adresse	Code postal	Commune	N° Siren	% de droits	Quote-part de recherche	Quote-part de collection	Quote-part d'innovation	Quote-part de rech. col.
Total										

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt			
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de R collaborative
TOTAL					
		92a	92b	92c	92d

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt			
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de R collaborative
TOTAL					
		93a	93b	93c	93d

VII - UTILISATION DE LA CREANCE¹⁶

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Reporter le montant des crédits d'impôt déterminés ligne 81a et 91 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 81a, 81b et 91 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant des crédits d'impôt déterminés ligne 81a et 91 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 81a, 81b et 91 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	94	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	95	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII - SIGNATURE

A. LESQUIN	Le
Nom, Qualité GACOIN Nicolas	Signature
Adresse email : nicolas.gacoin@boulanger.com	
Téléphone :	

¹³ Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l'entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d'autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RICI-10-15-20, II-C § 300 à 340).

¹⁴ Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au I du B du II de l'article 244 quater B bis du CGI (BOI-BIC-RICI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

¹⁵ Le montant des remboursements d'aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où l'aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹⁶ S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG.

CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSES DE RECHERCHE - ETAT ANNEXE

(article 244 quater B du CGI)

Dépenses engagées au titre de l'année 2022

Exercice ouvert le	01/01/2022	Clos le	31/12/2022		
Cachet du service	Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise		N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	4321A
			347384570	Activités (cf notice)	Informatique
	SA BOULANGER Avenue de la Motte 59810 LESQUIN		(ancienne adresse en cas de changement)		

Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	X	Désignation et adresse de la société mère	N° SIREN de la société mère
			UNITED.B Avenue de la Motte 59810 LESQUIN	478613169

I - Obligations déclaratives pour les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2022 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 10 millions d'euros et n'excédant pas 100 millions d'euros

Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2022 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 10 millions d'euros et n'excède pas 100 millions d'euros

doivent indiquer, pour l'exercice au titre duquel la déclaration est déposée, la part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base, le nombre d'équivalents temps plein correspondant et leur rémunération moyenne.

Part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base	Nombre d'équivalents temps plein correspondant	Rémunération moyenne de ces titulaires d'un doctorat

II - Obligations déclaratives pour les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2022 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 100 millions d'euros

Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2022 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 100 millions d'euros doivent souscrire cet état annexe décrivant les travaux de recherche en cours en 2023, à la date de dépôt de cet état, et pour lesquels elles ont bénéficié du CIR au titre de 2022.

Par ailleurs, les entreprises doivent indiquer la part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base, le nombre d'équivalents temps pleins correspondant et leur rémunération moyenne.

L'absence de dépôt de cet état est sanctionnée par l'amende fiscale prévue à l'article 1729 B du code général des impôts.

A. Présentation générale de l'(des) opération(s) de R&D en cours en 2023 et pour la(les)quelle(s) les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2022

Décrire succinctement l'(les) opération(s) de R&D en cours à la date de dépôt de l'état, et pour la(les)quelle(s) les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2022, et le calendrier des différentes étapes de l'(des) opération(s) :

B. Travaux de R&D en cours en 2023, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2022, et ressources associées.

I. Décrire la nature des opérations de recherche en cours en 2023 à la date de dépôt de l'état et pour lesquelles les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2022.

B. Travaux de R&D en cours en 2023 , et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2022, et ressources associées.

2. Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de recherche externalisée) :

- Personnel affecté à chaque opération (nombre, qualification, affectation à temps plein ou à temps partiel au travaux de recherche)

Opération	Nombre	Qualification	Affectation à temps plein ou à temps partiel

- Part des titulaires d'un doctorat financés par les dépenses de recherche ou recrutés sur leur base

Part des titulaires d'un doctorat	Nombre d'équivalents temps plein correspondants	Rémunération moyenne

- Immobilisations affectées à chaque opération (nature, affectation totale ou partielle au travaux de recherche)

Nature	Affectation totale ou partielle

- Opération de recherche confiées à des organismes mentionnés au d bis du II de l'article 244 quater B du code général des impôts (nature et le cas échéant montant prévu au contrat)

Nature	Montant	Nature	Montant
SOUS TRAITANCE	60 000		

C. Localisation des travaux de R&D au sein de l'entreprise

Indiquer le lieu d'exécution de chaque opération de recherche en cours en 2023 , à la date de dépôt de l'état et pour laquelle l'entreprise a bénéficié du CIR au titre de 2022 (mentionner les coordonnées précises, si différentes du siège).

--	--

e	
---	--

[illegible]

Certifié Conforme à l'original par le DIRECTEUR GENERAL

BOULANGER

SA AU CAPITAL DE 40 611 564 Euros
 SIEGE SOCIAL : LE HUB – 1 AVENUE DE LA MOTTE
 59810 LESQUIN

 347 384 570 RCS LILLE METROPOLE

Signed by:

Emilie SOLER
 129A3CC561FC4CA...



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
 DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
 DU 22 mai 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
 LE VINGT DEUX MAI,
 A DIX HEURES.

Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social sur la convocation en date du 5 mai 2023 qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Il a été fait le point sur les présences et chacun des membres de l'Assemblée s'est identifié en ouverture de la réunion.

Monsieur Etienne HUREZ, en sa qualité de Président – Directeur Général, préside l'Assemblée.

Monsieur Etienne HUREZ représentant également l'actionnaire ayant le plus grand nombre de titres donnant droit de vote, il n'est pas procédé à la désignation d'un scrutateur.

Madame Emilie CIMENTI est désignée Secrétaire de séance par les membres du bureau.

Le bureau, ainsi constitué, certifie que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président constate également que :

Sont présents / absents & excusés :

Commissaires aux Comptes	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
EY AUDIT SAS, Représenté par Sandrine LEDEZ	LRAR en date du 5 mai 2023	X	
PWC AUDIT SAS, Représenté par Nicolas WILFART	LRAR en date du 5 mai 2023	X	

Sont présents / absents & excusés :

Représentants du Comité Social et Economique Central	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
Monsieur Damien HUET	Lettre en date du 5 mai 2023	X	
Monsieur Vincent VERBRUGGHE	Lettre en date du 5 mai 2023		X
Monsieur Daniel KESSLER	Lettre en date du 5 mai 2023		X
Monsieur Stéphane SOURDET	Lettre en date du 5 mai 2023	En visioconférence	

EC
 R

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires les documents prévus par la loi.

Monsieur le Président déclare, par ailleurs, que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe, les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ainsi que la liste des Actionnaires ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social à compter de la convocation et qu'aucune demande de consultation ou d'envoi de documents dans les formes et conditions prévues par la loi n'est parvenue à la Société dans les délais impartis.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À titre ordinaire

- lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2022 ;
- examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- affectation du résultat ;
- quitus aux Administrateurs ;
- constat de la démission d'Administrateurs ;
- ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- autorisation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce ;
- rémunération de l'activité des Administrateurs ;
- questions diverses : point sur la marche des affaires ;
- pouvoir pour les formalités.

oo oo oo oo

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée des rapports du Conseil d'Administration et des rapports de Commissariat.

Puis, Monsieur le Président ouvre la discussion. Le Président répond aux questions et donne des précisions complémentaires puis, les Actionnaires s'étant déclarés suffisamment informés, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après présentation des rapports du Conseil d'Administration et lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels ainsi que le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 75 896 294 Euros.

Vote pour : ☒

Vote contre : ☐

Abstention : ☐

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

En dividendes
TOTAL

75 896 294 Euros
75 896 294 Euros

En conséquence, le dividende distribué au titre de l'exercice 2022 s'élève à 75 896 294 Euros, soit la somme de 26,16 Euros environ par action.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, délègue au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la fixation de la date de mise en paiement de ce dividende.

Ce dividende est complété d'une somme de 24 103 706 Euros, prise sur le compte de report à nouveau bénéficiaire pour verser un dividende total de 100 000 000 Euros aux Actionnaires, soit la somme de 34,47 Euros environ par action.

Après cette opération, le compte de report à nouveau est toujours bénéficiaire pour une somme de 122 888 765 Euros et la société présente des capitaux propres positifs et d'un montant au moins égal à la moitié du capital social.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents ainsi que l'abattement correspondant a été le suivant :

	Dividendes	Abattement
2019	-	-
2020	37,92 €	15,17 €
2021	34,48 €	13,79 €

Vote pour : 1

Vote contre : 0

Abstention : 0

TROISIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Vote pour : 1

Vote contre : 0

Abstention : 0

QUATRIEME RESOLUTION : CONSTAT DE LA DEMISSION D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance de la volonté de Madame Chloé BEAUVALLET et de Monsieur Dimitri LECOCQ de démissionner de leurs mandats d'Administrateur, en prend acte et les remercie pour leur action au sein du Conseil et leur accompagnement de la Société.

Il n'est pas procédé à la nomination d'administrateur en suite de ces démissions.

Vote pour : 1

Vote contre : 0

Abstention : 0

CINQUIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la cooptation par le Conseil lors de sa séance du 20 mars 2023 de Madame Amélie REDON en qualité d'administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ratifie la nomination de Madame Amélie REDON en qualité d'Administrateur.

Vote pour : 1

Vote contre : ☒
Abstention : ☐

SIXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes de ce rapport et les conventions qui y sont énoncées.

Vote pour : ☒
Vote contre : ☐
Abstention : ☐

SEPTIEME RESOLUTION : REMUNERATION DE L'ACTIVITE DES ADMINISTRATEURS

Depuis la loi Pacte, la notion de jetons de présence a été supprimée et remplacée par celle de rémunération de l'activité des Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de l'enveloppe de rémunération des administrateurs à cent mille euros (100 000) € par exercice.

Vote pour : ☒
Vote contre : ☐
Abstention : ☐

HUITIEME RESOLUTION : QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LA MARCHE DES AFFAIRES

L'Assemblée Générale, en tant que de besoin, donne acte au Président - Directeur Général de l'information faite sur la marche des affaires en début de séance et des informations reprises dans le rapport de gestion.

Vote pour : ☒
Vote contre : ☐
Abstention : ☐

RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Vote pour : ☒
Vote contre : ☐
Abstention : ☐

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Etienne HUREZ

Le Secrétaire

Emilie CIMENTI

Certifié Conforme à l'original par le DIRECTEUR GENERAL

BOULANGER
SA AU CAPITAL DE 40 611 564 Euros
SIEGE SOCIAL : 1, AVENUE DE LA MOTTE – LESQUIN 59810

347 384 570 RCS LILLE METROPOLE

Signed by:
Emilie SALER
129A3CC561FC4CA...



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

À titre ordinaire

- lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2022 ;
- examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- affectation du résultat ;
- quitus aux Administrateurs ;
- constat de la démission d'un Administrateur ;
- nomination d'administrateur et ratification de cooptation d'administrateur ;
- autorisation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce ;
- rémunération de l'activité des Administrateurs ;
- questions diverses : point sur la marche des affaires ;
- pouvoir pour les formalités.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute précision et tout renseignement complémentaire qui pourrait vous apparaître opportun.

Au présent rapport est joint un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que la réglementation le prévoit.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE & PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

. Activité.

Au 31 décembre 2022 la société compte 174 magasins à enseigne BOULANGER et 14 magasins à enseigne LE COMPTOIR BOULANGER.

Sur l'exercice 2022, la société a procédé à l'ouverture de 9 magasins, dont 2 spécialisés dans la vente de cuisines et à l'agrandissement d'un magasin existant.

Le développement avec BOULANGER FRANCHISE s'est poursuivi avec l'ouverture, en 2022, de 8 magasins franchisés, ce qui porte à 33 le nombre de magasins en franchise au 31 décembre 2022.

. Présentation des comptes.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 s'établit à 3 568 003 450 Euros contre 3 791 339 131 Euros l'exercice précédent, soit une régression de 5,9%.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 688 818 281 Euros et les charges d'exploitation s'établissent à 3 608 319 769 Euros, le résultat d'exploitation est ainsi bénéficiaire et s'élève à 80 498 512 Euros.

Le résultat financier est de 10 782 828 Euros.

Le résultat net est en régression et présente un bénéfice de 75 896 294 Euros contre 100 489 094 Euros en 2021.

Vous trouverez en annexe, et en conformité avec l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Suite au contrôle fiscal intervenu en 2021 et à la notification de redressement reçue, une provision de 1,1M€ a été dotée fin 2021. Un paiement de 0,5M€ est intervenu en 2022 pour clore une partie du litige en cours. Il reste en compte une provision de 0,6M€ pour couvrir les risques relatifs aux points qui font toujours l'objet d'une contestation de redressement.

. Contexte international.

En mars 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine. Celui-ci n'a pas eu d'impact direct puisque nous n'exerçons aucune activité en Russie ou Ukraine.

Cependant, ce conflit rend le contexte mondial mouvant et incertain. Cela génère des hausses de prix sur les matières premières, l'énergie, le transport..., nous impactant indirectement.

II - EVENEMENTS JURIDIQUES IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE A ETE ETABLI LE PRESENT RAPPORT

.....

III - METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation définies par le Plan Comptable Général.

Aucune modification significative n'a été apportée par rapport à l'an dernier.

IV - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L232-1 du Code de Commerce que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

V - ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES

La Société poursuit son développement et la consolidation de sa rentabilité notamment par une amélioration de la marge et une politique de différenciation pour mieux satisfaire les clients.

VI - PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-2 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture de responsabilité civile de la Société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique :

NEANT.

VII - SUCCURSALES

La liste des succursales de la Société est produite en annexe.

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

A l'ouverture de l'exercice 2022, la Société et ses filiales détenaient une participation majoritaire, directe ou indirecte, dans les sociétés suivantes :

Forme juridique	Dénomination	Capital Social en Euros	Participation	Valeur brute participation en Euros	Résultat 31.12.2022 en Euros
SARL étrangère	ARATUBA	50 000	100%	1 600 474	NC
SARL étrangère	BOULANGER IBERICA	1 000 000	100%	1 000 000	NC
SA	BOULANGER FRANCE	37 000	99,9%	70 430	(2 523)
SCI	DE MERIGNAC	160	99,98%	160	5 523 944
SCI	OLIVEA	1 000	99,90%	665 104	(8 721)
SCI	CYCAS	1 000	99,90%	1 302 407	(10 246)
SCI	ATOUT PARC	100	99%	504 394	646 476
SAS	BOULANGER FRANCHISE	3 000 000	100%	13 211 085	4 663 570
SCI	TECHNOCITE	1 000	99 %	990	(2 582)
SCI	IMMEXCO		99,80%	9 980	114 914
SAS	DOMEX		100%	50 000	75 429
SCI	BGECF		100%	77	(72 848)
SCI	PORNICIMMO		65%	6 500	7 110
SAS	TUB VIDEO		100%	En Liquidation Judiciaire	
SAS	FLASH		100%	En Liquidation Judiciaire	
TOTAL FILIALES				18 421 601	
Participations non consolidées					
SAS	SYNEDIS	1 000 000	9,56%	795 080	NC
SAS	CITEO (ex SREP)	499 440,50	1,07%	5 360	NC
SARL	EXINVEST			20	NC
SCI	COMPAGNIE DES BOULANGER ANGERS	200	50%	100	NC
TOTAL				800 560	
TOTAL PARTICIPATIONS BOULANGER				19 222 161	

a. prise de participation
NEANT

b. prise de contrôle
NEANT

c. cession de participation
NEANT

d. actions d'auto contrôle
La société ne détient aucune action composant son capital.

IX- AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 75 896 294 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit, la réserve légale étant entièrement dotée :

- Dividende :	75 896 294 Euros
TOTAL	75 896 294 Euros

En conséquence, le dividende distribué au titre de l'exercice 2022 s'élèverait à 75 896 294 Euros, soit la somme de 26,16 Euros environ par action.

Ce dividende sera complété d'une somme de 24 103 706 Euros, prise sur le compte de report à nouveau, pour verser un dividende total de 100 000 000 Euros, soit un dividende total de 34,47 par action. Il sera proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la fixation de la date de mise en paiement du dividende.

De l'examen des comptes après affectation de ce résultat, il ressort que les capitaux propres de la société restent supérieurs à la moitié du capital social. En effet, après cette opération, le compte de report à nouveau présente un solde positif de 122 888 765 Euros.

Ce dividende ouvrira droit au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant, pour les personnes ayant opté pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Il est rappelé en application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les distributions de dividendes ayant eu lieu au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos au 31.12	Dividendes	Abattement
2018	10,342 €	4,14 €
2019	-	-
2020	37,92€	15,17 €

X - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société, le FCP étant actionnaire de la société mère.

XI – DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

La Société ne détient aucune de ses propres actions.

XII – DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39 ALINEA 4 DU CGI

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal à hauteur de 314 773 Euros relatives aux loyers excédentaires des véhicules loués.

XIII - DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS & CLIENTS

En application des dispositions du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

EXERCICE 31.12.2022

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	23 402					18 313
Montant total des factures concernées TTC	185 979 941	8 577 105	6 822 743	454 894	217 744	16 072 486
% du montant total des achats de l'exercice TTC	5,1%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%	0,4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues						845
Montant total des factures exclues TTC						3 198 106
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	28 945					1 044
Montant total des factures concernées TTC	38 974 471	3 497 510	3 001 208	313 664	1 294 932	8 107 313
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	0,9%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues						1 130
Montant total des factures exclues TTC						498 996
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois					

EXERCICE 31.12.2021

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	35 787					16 227
Montant total des factures concernées TTC	145 598 732	5 951 773	2 784 689	711 430	7 733 470	15 758 502
% du montant total des achats de l'exercice TTC	3,7%	0,1%	0,1%	0,0%	0,2%	0,4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues						77
Montant total des factures exclues TTC						2 665 506
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	27 459					1 050
Montant total des factures concernées TTC	26 666 117	12 511 830	2 767 784	338 081	100 878	15 718 573
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	0,6%	0,3%	0,1%	0,0%	0,0%	0,3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues						1 013
Montant total des factures exclues TTC						435 441
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois					

XIV – REMUNERATION DE L'ACTIVITE DES ADMINISTRATEURS / JETONS DE PRESENCE

Il vous est proposé un montant de 100 000 Euros pour la rémunération de l'activité des Administrateurs pour l'exercice 2022. Nous vous rappelons que cette somme constitue une enveloppe que le Conseil n'est pas tenu de consommer en totalité.

XV – IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En application des dispositions de l'article L225-102-1 alinéa 1 et 2 du Code de Commerce, nous vous précisons que les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société incluant les conséquences sur le changement climatique de l'activité et de l'usage des biens et services que notre Société produit, ainsi que ses engagements dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités et en faveur de l'économie circulaire, sont traitées dans la Déclaration de Performance Extra Financière portée par United.b SA, la société mère de notre société.

Les résolutions que nous soumettons à votre vote sont conformes à nos propositions ; nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien accorder à vos administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Le Président du Conseil d'Administration

62

Certifié Conforme à l'original par le DIRECTEUR GENERAL



BOULANGER SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

ERNST & YOUNG Audit

14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S Nanterre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

BOULANGER SA

Avenue de la Motte
59810 Lesquin

A l'Assemblée générale de la Société Boulanger SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOULANGER SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

BOULANGER SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de garantie, tels que décrits dans le paragraphe « 6. Provisions pour risques et charges » de la note « II. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

BOULANGER SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 3

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

BOULANGER SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 4

-
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 4 mai 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Nicolas Wilfart

ERNST & YOUNG Audit



Sandrine Ledez

(1) BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : Avenue de la Motte		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 4 7 3 8 4 5 7 0 0 2 0 1 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le. 31122022	N-1 31122021				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	10 289 982	9 730 101	9 730 101
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	82 438 680	48 402 961	34 567 851
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		15 533 084	15 533 084
		Constructions	AP	AO	77 066 908	23 336 201	20 804 696
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	10 366 754	980 892	1 022 256
		Autres immobilisations corporelles	AT	AL	267 934 372	88 591 016	81 100 379
		Immobilisations en cours	AV	AW		8 272 076	2 127 968
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	3 567 986	15 587 619	15 587 619
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG		1 185 126	1 297 554
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		5 453 103	5 457 369
TOTAL (II)		BJ	BK	451 664 682	217 072 178	187 228 878	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matieres premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	6 007 022	410 301 785	470 515 707
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		7 153 340	18 345 094
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	335 555	50 430 961	44 907 920
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 710 356	482 940 209	433 332 663
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		29 326 129	26 329 577	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		15 485 478	15 814 254	
	TOTAL (III)	CJ	CK	9 052 933	995 637 902	1 009 245 216	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	LA	460 717 615	1 212 710 081	1 196 474 094	
Renvois : (1) Dont droit au bail 8 035 380		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 611 564)	DA	40 611 564	40 611 564
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	12 700 766	12 700 766
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 061 157	4 061 157
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	DH	146 992 471	146 503 377
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	75 896 294	100 489 094
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	27 028 422	25 631 312
	TOTAL (I)	DL	307 290 674	329 997 269
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	58 533 197	71 125 438
	Provisions pour charges	DQ	6 205 016	3 057 324
	TOTAL (III)	DR	64 738 213	74 182 762
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	27 848 377	7 933 362
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	27 540 511	202 350
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	40 194 708	42 247 562
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	464 186 629	451 808 085
	Dettes fiscales et sociales	DY	106 894 455	122 625 931
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 644 403	5 131 044
	Autres dettes	EA	9 436 291	9 458 230
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	160 935 821	152 887 499
	TOTAL (IV)	EC	840 681 194	792 294 063
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 212 710 081	1 196 474 094
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	794 255 018	750 046 501
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	20 712 881		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER							Néant ☐		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 290 747 080	FB	1 677 158	FC	3 292 424 238	3 561 669 113	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	40 125	FE		FF	40 125	11 469	
		FG	275 539 087	FH		FI	275 539 087	229 658 549	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 566 326 293	FK	1 677 158	FL	3 568 003 450	3 791 339 131	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	4 430 545	5 020 306	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	110 102 229	104 549 883	
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 282 057	5 028 388	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 688 818 281	3 905 937 707
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 519 042 117	2 811 430 814	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	59 204 380	(104 493 944)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	499 802 935	508 998 573	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	38 655 955	40 051 075	
	Salaires et traitements *					FY	288 134 916	278 625 877	
	Charges sociales (10)					FZ	106 722 480	146 841 173	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	42 327 094	37 972 616	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	6 858 896	6 648 524
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	44 939 813	58 656 785	
	Autres charges (12)					GE	2 631 184	2 698 747	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 608 319 769	3 787 430 239
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	80 498 512	118 507 468
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	6 168 960	5 875 091	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	21 504	39 594	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 014 353	10 452	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 588 306	13 071 329	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	2 444	40 421	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	11 605 104	13 122 203	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		1 967 512	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	819 819	570 817	
	Différences négatives de change					GS	2 457	6 932	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	822 276	2 545 261	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 782 828	10 576 942	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	97 428 795	134 919 908	

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER				Néant ☐ *																	
		Exercice N		Exercice N-1																	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 222 352	6 311 059																	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	547 821	6 563 655																	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	7 769 699	8 928 442																	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	14 539 873	21 803 156																	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 113 380	506 552																	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	610 180	5 501 983																	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	9 827 650	10 756 687																	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12 551 210	16 765 222																	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 988 663	5 037 934																	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	14 614 319	22 329 760																	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	8 906 845	17 138 988																	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 721 132 217	3 946 738 157																	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 645 235 923	3 846 249 064																	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	75 896 294	100 489 094																	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY																			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	5 388 655	4 163 446																	
		HP																			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	4 081 398	2 752 679																	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IH	2 645 202	2 115 298																	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ	2 014 353	10 139																	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IK	42 280																		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX	1 278 221	932 572																	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC																			
	(9) Dont transferts de charges	RD																			
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A1	50 661 130	50 298 120																	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2																			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	4 426 541	3 415 687																	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9	A4	268 124	254 659																	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8																				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>12 551 210</td> <td>14 539 873</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	12 551 210	14 539 873				
	Exercice N																				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																			
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	12 551 210	14 539 873																			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs</td> <td>2 645 202</td> <td>5 388 655</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs					Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs	2 645 202	5 388 655					
Exercice N																					
Charges antérieures	Produits antérieurs																				
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs	2 645 202	5 388 655																			

S.A.BOULANGER

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 212 710 081 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche des produits pour 3 721 132 217 € et des charges pour 3 645 235 923 €, dégageant ainsi un résultat net de 75 896 294 €.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022. Il a une durée de 12 mois.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Contexte international

Conflit entre la Russie et l'Ukraine :

En mars 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine. Celui-ci n'a pas eu d'impact direct puisque nous n'exerçons aucune activité en Russie ou Ukraine.

Cependant, ce conflit rend le contexte mondial mouvant et incertain. Cela génère des hausses de prix sur les matières premières, l'énergie, le transport..., nous impactant indirectement.

Ouvertures et fermetures de magasins

Sur l'exercice 2022, la société a procédé à l'ouverture de 9 magasins, dont 2 spécialisés dans la vente de cuisines et à l'agrandissement d'un magasin existant.

Le développement de Boulanger Franchises se poursuit avec l'ouverture, en 2022, de 8 magasins franchisés.

Contrôle fiscal

Suite au contrôle fiscal intervenu en 2021 et à la notification de redressement reçue, une provision de 1,1M€ a été dotée fin 2021. Un paiement de 0,5M€ est intervenu en 2022 pour clore une partie du litige en cours. Il reste en compte une provision de 0,6M€ pour couvrir les risques relatifs aux points qui font toujours l'objet d'une contestation de redressement.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX ET REMARQUES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices. La société applique notamment :
 - Les dispositions du règlement CRC 00-06 relatif aux passifs,
 - Les dispositions du règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 04-06 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs.

Le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2021.

Aucun changement de méthode ou de réglementation n'a été pratiqué avec une incidence sur les résultats ou les capitaux propres des exercices précédents.

S.A.BOULANGER**METHODES COMPTABLES****1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les fonds commerciaux figurent au bilan à leur valeur d'origine ou à leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976), et n'ont pas été amortis.

Les fonds créés après 1976 n'apparaissent pas au bilan.

Les logiciels informatiques sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité de 3 ans.

Détail des droits au bail et fonds commerciaux

SITE (€)	DATE DE MISE EN SERVICE	VALEUR D'ACQUISITION
DROIT AU BAIL		
CAMBRAI	01/01/1995	24,239.39
DOUAI	01/01/1995	41,313.68
BELFORT	09/10/2000	114,336.76
NIORT	23/12/2013	250,000.00
PARIS-OPERA	21/10/2015	3,004,200.00
PARIS-BAUGRENELLE	01/01/2016	533,573.53
VITROLLES	01/01/1990	47,716.54
BOURG EN BRESSE	16/08/2017	90,000.00
PARIS Italie 2	30/11/2017	200,000.00
ROUEN	27/04/2018	450,000.00
PARIS PASSY	22/03/2019	500,000.00
TOULON (CUISINE)	01/01/2020	380,000.00
STRASBOURG CENTRE VILLE	28/07/2021	625,000.00
LILLE ESQUERMOISE	22/09/2021	1,675,000.00
RENNES COMPTOIR	01/12/2021	100,000.00
SOUS/TOTAL		8,035,379.90
FONDS COMMERCIAUX		
ROANNE	01/01/1995	69,688.41
DISTRIBUTION ANTENNE SERVICE	01/01/1995	137,345.89
LIMONEST	01/01/1995	103,665.33
VANNES	31/08/1994	183,701.07
ST BRIEUC	31/08/1994	45,734.71
LE MANS	01/01/2001	830,847.14
PLAN DE CAMPAGNE	01/01/2005	162,756.81
PARIS-BAUGRENELLE	01/01/2016	60,979.61
PARIS PASSY	22/03/2019	100,000.00
MERIGNAC	01/01/2014	1.00
MONTMARTRE	26/08/2019	1.00
SOUS/TOTAL		1,694,720.97
TOTAL		9,730,100.87

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (composants) sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

S.A.BOULANGER

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée réelle d'utilisation, en moyenne elles s'établissent comme suit :

Gros-œuvre, charpentes, ossatures, bardage métallique	25 ans
Couverture, isolation	20 ans
VRD, espaces verts	15 ans
Étanchéité, portes, volets, serrures	10 ans
Peintures extérieures, menuiserie alu, vitres, portes automatiques	8 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 8 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

Le mode d'amortissement linéaire a été retenu.

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

La dotation aux amortissements dérogatoires sur l'exercice est de 6 684 K€, et la reprise sur amortissements dérogatoires est de 5 287 K€.

Au 31/12/2022, la provision pour amortissements dérogatoires s'élève à 27 028 K€.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation chaque fois que les événements ou changements significatifs de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Pour la réalisation de ces tests, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'UGT retenue par la société est le magasin. Les actifs de support sont réalloués aux UGT.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif de l'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés sur la base des budgets établis sur 3 ans assortis d'une valeur terminale par application d'un taux de croissance constant.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des actifs de l'UGT excède la valeur recouvrable calculée. Elles sont comptabilisées en charges dans le résultat exceptionnel.

Au 31 décembre 2022, une provision pour dépréciation d'un montant de 5 751 K€ est comptabilisée dans les comptes.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

S.A.BOULANGER

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque la valeur des titres est inférieure à la quote-part de situation nette de la société et que les perspectives à 3 ans ne permettent pas de revenir à une situation positive.

Au 31 décembre 2022, une provision pour dépréciation d'un montant de 3 568 K€ est comptabilisée dans les comptes.

4. STOCKS

Les stocks sont évalués au dernier Prix d'Achat. Considérant la rotation rapide des stocks et leur caractère déflationniste, la valeur nette obtenue est similaire à celle qui aurait résulté de l'application de la méthode FIFO.

Aux termes de l'article 321-19 du règlement n°99-03 du CRC relatif au Plan Comptable Général et conformément à la première application du Règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004, la valorisation de stocks incorpore le taux d'escompte et le transport sur achat jusqu'au magasin et ce depuis le 1er janvier 2005.

Les dépréciations correspondent à la perte de valeur des stocks défraichis et aux valeurs des stocks décotés calculées par ligne de produits selon l'ancienneté des produits.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les dépréciations sont obtenues en appliquant aux références en stock les taux de perte réelle historiquement constatés. Ces taux sont connus selon l'analyse de l'écoulement des références en stock aux clôtures précédentes pour lesquelles les 24 mois de ventes suivants sont pleinement connus. La somme des marges sur ventes cumulées négatives des références est ramenée à la valeur en stock de leur groupe de marchandise d'appartenance.

Cette analyse se réalise selon l'ancienneté des produits connue grâce à la date de dernière réception.

Au 31/12/2022, la valeur nette des stocks se décompose comme suit :

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Valeur Brute		
Marchandises	414 776	474 476
Pièces détachées	-	
Cuisines	1 533	1 037
Total	416 309	475 513
Dépréciation		
Marchandises	5 795	4 717
Pièces détachées		
Cuisines	212	280
Total	6 007	4 997
Valeur Nette		
Marchandises	408 981	469 759
Pièces détachées	-	-
Cuisines	1 321	757
Total	410 302	470 516

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leurs valeurs nominales.

S.A.BOULANGER

Depuis le 1^{er} janvier 2017, aucune dépréciation sur les créances clients n'est comptabilisée en fonction du retard des règlements.

Seules les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation selon l'ancienneté de la créance et le risque encouru.

5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont constituées dans le respect des principes comptables. Les risques sont évalués sur la base des demandes reçues des tiers et des actions en défense de la société.

Provision pour garantie

Certaines marchandises sont assorties d'une garantie d'une durée maximale de 36 mois (60 mois pour certains accessoires). Pour ces produits, une provision pour garantie est constatée lors de la vente. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette provision est calculée sur la base

- des coûts de garantie historiquement constatés par ligne de métier
- du CA réalisé et restant à garantir à la clôture
- de la probabilité de survenance des coûts de réparations

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2017, un retraitement est opéré pour ne déduire du résultat fiscal qu'une quote-part de cette provision. La partie non déductible correspond principalement aux frais de main d'œuvre et frais généraux des magasins et des centres de réparation.

6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises et les ventes de services aux clients.

7. NOTION DE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

8. IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est membre de l'intégration fiscale du groupe United.b. La société tête de groupe de l'intégration fiscale United.b SA, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère.

S.A.BOULANGER

III. NOTES SUR LE BILAN

1. TABEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES	CAPITAL	Capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus (Provision)	RESULTAT NET	CHIFFRE D'AFFAIRES NET
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication.						
FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la Société)						
S.A. ARATUBA DE BOELE LASN 1083 HJ 1008B AMSTERDAM	50 000	-88 239	100%	1 600 474 (1 600 474)	nc	
SCI CYCAS Avenue de la Motte 59810 LESQUIN	1 000	-10 246	99,90%	1302407 (1 302 407)	-10 246	
SCI OLIVEA Avenue de la Motte 59810 LESQUIN	1 000	-8 721	99,90%	665 104	-8 721	
SCI ATOUT PARC Avenue de la Motte 59810 LESQUIN	100	613 586	99,00%	504 394	646 476	2 644 929
SCI MERIGNAC Avenue de la Motte 59810 LESQUIN	160	5 529 491	99,9875%	160	5 523 944	6 764 501
BOULANGER France SA Avenue de la Motte 59810 LESQUIN	37 000	-5 468	99,9%	70 430	-2 523	
SCI TECHNOCITE Avenue de la Motte 59810 LESQUIN	1 000	-582	99,0%	990	-2 582	
BOULANGER FRANCHISE SAS 165 Avenue du bois de la pie - Bat C 95700 ROISSY EN France	3 000 000	9 952 706	100,0%	13 211 085	4 663 570	170 071 926
C. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX concernant les autres filiales et participations						
FILIALES						
Participations françaises				800 560		
Participations Boulanger Espagne				1 000 000		

2. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique est représentée principalement par les dépôts et cautionnements.

S.A.BOULANGER**3. PRODUITS A RECEVOIR**

en K€	2022	2021
Clients - Factures à établir	3 348	2 172
Ristournes à recevoir	179 643	205 078
Personnel	15	13
Organismes sociaux	267	952
Etat	1 383	540
Assurances - Indemnités à recevoir	59	3 106
Total	184 715	211 861

4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

en K€	2022	2021
Marchandises facturées non reçues	13	4
Honoraires	369	172
Locations mobilières, immobilières et charges locatives	8 924	9 092
Entretien matériel informatique	3 475	2 364
Location matériel informatique	262	1 649
Publicité	368	1 707
Droit d'entrée	52	64
Divers autres	2 022	762
Total	15 485	15 814

5. CHARGES A PAYER

en K€	2022	2021
Intérêts courus		
Intérêts / Participation		
Fournisseurs - Factures non parvenues	141 085	181 417
Congés payés	22 620	23 187
Participation des salariés	14 614	22 330
Salaires à payer	2 628	8 687
Déplacements à payer	26	38
Organismes sociaux - Charges à payer	14 262	18 166
Etat - Charges à payer	8 636	970
RRR à accorder		
Total	203 871	254 795

6. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance représentent la quote-part des ventes de contrats d'extension de garantie non définitivement acquise au titre de l'exercice, compte tenu des risques de mise en œuvre de ces garanties dans le temps.

S.A. BOULANGER

Sur la vente des extensions de garantie, 15% sont constatés en résultat à la signature pour couvrir les frais de commercialisation. Le solde est comptabilisé en produit constaté d'avance pour 148 M€ et est repris linéairement en résultat sur la durée du contrat.

Au 31/12/2022, les PCA représentent 160,9 M€.

7. FONDs PROPRES

Capital Social	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (€)	TOTAL (€)
Au 1er janvier 2022	2,900,826	14	40,611,564
Augmentations			-
Diminutions			-
Au 31 décembre 2022	2,900,826	14	40,611,564

Les fonds propres passent de 329 997 K€ à 307 291 K€ soit une diminution de 22 707 K€.

Cette variation s'analyse comme suit :

(en K€)	2021	Affectation Résultat	Dividendes	Diminution	Augmentation	2022
CAPITAL	40,612					40,612
PRIMES D'EMISSIONS	12,701					12,701
RESERVE LEGALE	4,061					4,061
AUTRES RESERVES	-					-
REPORT A NOUVEAU	146,503	100,489	100,000			146,992
RESULTAT	100,489	100,489			75,896	75,896
PROV REGLEMENTEES	25,631			5,287	6,684	27,028
TOTAL	329,997	-	100,000	5,287	82,580	307,290

Les provisions réglementées sont représentées par la provision pour amortissements dérogatoires.

8. PROVISIONS

Provisions Litiges

Les provisions litiges, couvrant des risques nés de litiges avec des tiers, s'élèvent au 31 décembre 2022 à 6919 K€.

Provision Garantie

Les provisions Garantie s'élèvent à 45 528 K€ au 31 décembre 2022 contre 48 387 K€ au 31 décembre 2021.

Méthode de calcul de la provision des points Club / Club+

Le programme de fidélité Carte Partenaire a été refondu et renommé en 2022, devenant Club / Club+

La provision reste déterminée en utilisant les paramètres suivants :

Stock de points acquis et encore valables incluant les chèques émis en fin d'année

Taux d'utilisation obtenu à partir de l'observation de données historiques ajustées de l'expérience de la société. Ce taux s'établit à 60% au 31/12/2022.

Coût pour la société obtenu en retirant à la valeur faciale des points la TVA et la marge moyenne constatée.

La provision s'élève à 6 165 K€ en 2022 contre 3 018 K€ en 2021.

S.A.BOULANGER**9. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

En 2021, la société a contracté 2 emprunts pour des valeurs nominales de 8 230K€ et 100K€, correspondant au rachat d'un magasin et au financement de panneaux solaires.

Au 31/12/2022, le montant de la dette financière s'élève à 7 135 K€.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Détail du résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de la société se compose principalement comme suit :

- Variation des provisions réglementées : charge nette de 1 397 K€
- Variation des provisions pour risques et charges : charge nette de 602 K€
- Dédits sur vente : produit net de 1 774 K€
- Moins-value sur cession d'actifs immobilisés : charge nette de 62 K€
- Variation des provisions exceptionnelles sur immobilisations : charge nette de 59 K€
- Autres charges et produits exceptionnels (pénalités, amendes et autres) : produit net de 971 K€

Détail des transferts de charges

Les transferts de charges au 31/12/2022 correspondent principalement aux extensions de garanties pour 50,6 M€.

V. AUTRES INFORMATIONS**1. EFFECTIF au 31/12**

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Ouvriers/employés	261	7,969
Agents maîtrise	1,423	273
Cadres	7,286	1,415
TOTAL	8,970	9,657

2. TABEAU DE REPARTITION DE L'IMPOT

Répartition (K€)	Résultat comptable avant impôt	Impôt théorique	Impôt théorique / différence fiscal comptables	Impôt théorique retraité	Crédit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant avant impôt	97,429	- 25,098	578	- 25,677	971	72,723
Résultat exceptionnel	1,989	- 512	444	- 68		1,921
Participation des salariés	- 14,614	3,765	- 1,987	5,752		- 8,862
<u>Impôt</u>					21	21
Report déficitaires			- 10,135	10,135		10,135
Résultat	84.804					75.896

S.A.BOULANGER

3. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

En K€	Base	Impôt
<u>Allègements futurs</u>		
Différences fisca-comptables		
- Charges à payer déductible l'année de leur règlement	26,822	6,909
- Provision pour risques et charges non déductibles	13,407	3,454
Reportes déficitaires	14,516	3,739
<u>Accroissements futurs</u>		
Provisions réglementées		
- Amortissements dérogatoires	27,028	6,962

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

Cautions données en remplacement d'un dépôt de garantie de loyers (Baux commerciaux) pour 9 984 K€.

Dettes assorties de garanties : Néant

Engagements reçus :

Ligne de crédit bancaire confirmée : Néant

Engagements de crédit-bail :

S.A.BOULANGER

en KE	BIENS INCORPORELS	BIENS MOBILIERS	BIENS IMMOBILIERS
Valeur d'origine	14 158	10 452	54 969
Amortissements			
- Cumul exercices antérieurs	11 482	9 690	6 717
- Dotation de l'exercice	0	343	2 319
Total	11 482	10 033	9 036
Redevances payées			
- Cumul exercices antérieurs	14 302	10 472	10 440
- Exercice	0	0	4 097
Total	14 302	10 472	14 537
Redevances restant à payer			
- A 1 an au plus	0	0	5 904
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0	23 514
- A plus de 5 ans	0	0	13 499
Total	0	0	42 917
Valeur résiduelle			
- A 1 an au plus	0	0	0
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0	0
- A plus de 5 ans	0	0	0
Total	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice	0	0	4 097

Indemnité de fin de carrière

La valeur des engagements de la société Boulanger au titre des Indemnités de Fin de carrière au 31 décembre 2022 s'élève à 41 654 K€, sous les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,35 % - basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé (euro zone AA rated corporate bonds +10 years)
- Taux de revalorisation des salaires : 2,5%
- Taux de charges patronales :
 - Cadre : 50,00 %
 - Agents de maîtrise : 45,50 %
 - Employés/ouvriers : 48,50 %
- Age de départ en retraite : 65 ans
- Table de mortalité : INSEE TD/TV 2016-2018
- Mobilité calculé en fonction de tranches d'âge et des CSP (moyenne : 6 %)

Par ailleurs au niveau de la société Boulanger SA, des fonds ont été versés à une compagnie d'assurance pour couvrir ce passif pour un montant de 2 396 K€.

Risques de change : Néant

Compte personnel de formation

Ce dispositif remplace le droit individuel à la formation (DIF) depuis 2014. Non provisionné en 2022.

5. EVENEMENTS POST CLOTURE

En date du 23 janvier 2023, la société a reçu une notification de contrôle URSSAF portant sur les années 2020 à 2022.

S.A.BOULANGER

6. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société établissant les comptes consolidés est la société :

United.b
Avenue de la Motte
59810 LESQUIN
Siret : 478 613 169 00042

Les comptes sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires CAC s'élèvent à 278 K€ HT pour l'exercice 2022.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER										Neant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	117 272 547	KE		KF	39 304 739
CORPORELLES	Terrains					KG	15 533 084	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	39 130 641	KK		KL	211 058
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	49 811 050	KN		KO	3 386 396
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants M2		KP	6 895 641	KQ		KR	1 281 311
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS	10 890 290	KT		KU	492 080
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	308 751 418	KW		KX	25 327 240
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	22 553 279	LC		LD	2 524 488
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	2 127 968	LI		LJ	20 211 982
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	455 693 370	LO		LP	53 434 555
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	19 155 605	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	6 754 923	1U		1V	284 287		
TOTAL IV				LQ	25 910 528	LR		LS	284 287		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						OG	598 876 445	OH		OJ	93 023 581

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	5 715 563	LW	150 861 723	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	15 533 084	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	49 347	MB	39 292 352	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	41 800	ME	53 155 646	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG	221 840	MH	7 955 112	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	34 724	MK	11 347 646	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	2 526 292	MN	331 552 367	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	104 745	MT	24 973 022	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	11 793 443	MZ	2 274 430	NA	8 272 076	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY	11 793 443	NG	5 253 179	NH	492 081 303	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7	
		Autres participations			IO		OX		OY	19 155 605
Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	400 981	2F	6 638 229		
TOTAL IV			I3		NJ	400 981	NK	25 793 834		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4	11 793 443	OK	11 369 723	OL	668 736 861

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	60 009 971	PF	19 037 104	PG		PH	79 047 076		
TOTAL I		RK	60 009 971	RM	19 037 104	RN		RO	79 047 076		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	29 279 319	PN	891 229	PO	40 827	PQ	30 129 721		
	Sur sol d'autrui	PR	39 444 291	PS	1 191 103	PT	18 565	PU	40 616 830		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	6 017 379	PW	254 254	PX	219 248	PY	6 052 386		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 868 033	QA	533 327	QB	34 607	QC	10 366 754		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	227 920 650	QE	18 522 751	QF	1 961 945	QG	244 481 455		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 510 196	QM	1 897 325	QN	93 377	QO	21 314 144		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	332 039 869	QV	23 289 989	QW	2 368 568	QX	352 961 290		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	392 049 840	OP	42 327 094	OQ	2 368 568	OR	432 008 365		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	119 814	R1	R2	325 877	R4	R5	R6	(206 063)	
	Sur sol d'autrui	R7	60 676	R8	R9	463 914	S2	S3	S4	(403 239)	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	613 221	S6	S7	210 590	S9	T1	T2	402 631	
Inst techniques mat. et outillage		T3	96 466	T4	T5	16 601	T7	T8	T9	79 865	
Autres immob corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	5 533 961	U2	U3	4 256 400	U5	U6	U7	1 277 561	
	Matériel de transport	U8		U9	V1		V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	259 671	V7	V8	13 316	W1	W2	W3	246 355	
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6		W8	W9	X1		
TOTAL II		X2	6 683 809	X3	X4	5 286 699	X6	X7	X8	1 397 111	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	6 683 809	NQ	NR	5 286 699	NT	NU	NV	1 397 111	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	6 683 809	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	5 286 699	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	1 397 111
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER					Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	25 631 312	TM	6 683 809	TN	5 286 699	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		
	TOTAL I	3Z	25 631 312	TS	6 683 809	TT	5 286 699	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	22 738 264	4B	7 059 069	4C	16 791 851	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	48 387 174	4F	33 311 614	4G	36 171 073	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		
	Provisions pour impôts (1)	5B	39 744	5C		5D		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		
	Provisions pour gros entretien et grandes revisions	EO		EP		EQ		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	3 017 580	5W	6 165 272	5X	3 017 580	
	TOTAL II	5Z	74 182 762	TV	46 535 954	TW	55 980 504	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	12 964 624	6B	719 688	6C	2 726	
		6E	3 065 118	6F	145 923	6G	804 296	
		02		03		04		
		9U	3 567 986	9V		9W		
		06		07		08		
		6N	4 997 480	6P	6 007 022	6R	4 997 480	
	Sur stocks et en cours	6T	292 097	6U	67 669	6V	24 211	
	Sur comptes clients	6X	1 358 947	6Y	1 466 292	6Z	114 883	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7B	26 246 251	TY	8 406 595	TZ	5 943 596	
	TOTAL III	7C	126 060 325	UB	61 626 359	UC	67 210 798	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)			126 060 325	UE	61 626 359	UD	120 475 885
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	51 798 709	UF	59 441 099		
UG				UH				
UJ			9 827 650	UK	7 769 699			
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I.						10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032